Diagnostic de la précarité alimentaire sur le territoire de l'Île d'Oléron

Rapport d'enquête

Juillet 2025

Avec le soutien de :

Sommaire

I. LE MILLE-FEUILLE INSTITUTIONNEL DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE 7

1. Une mobilisation nationale renforcée depuis la crise sanitaire 8

2. La dynamique régionale en Nouvelle-Aquitaine 8

3. Le niveau départemental : entre coordination opérationnelle et soutien aux actions de proximité 10

II. L'ÎLE D'OLÉRON : ÉTAT DES LIEUX DES PRÉCARITÉS SUR LE TERRITOIRE 14

1. UN TERRITOIRE INSULAIRE ORIENTÉ VERS LE TOURISME, VECTEUR DE DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ENTRE SES HABITANT.ES 15

2. DES FORMES DE PRÉCARITÉ VARIÉES 17

III. CARACTÉRISER LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE SUR L'ILE D'OLÉRON 19

1. LES FACTEURS DE RISQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE 20

2. LES PUBLICS À RISQUE, AU REGARD DES SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES D'OLÉRON 21

3. LOCALISER LES PUBLICS À RISQUE SUR LE TERRITOIRE 22

IV. L'ACCÈS À L'ALIMENTATION SUR L'ÎLE D'OLÉRON 26

1. L'OFFRE ALIMENTAIRE SUR L'ÎLE 27

2. RÉALISER DES ACHATS ALIMENTAIRES SUR L'ÎLE D'OLÉRON : DES CONTRAINTES D'ACCÈS POUR LES PLUS VULNÉRABLES 28

3. UNE OFFRE DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE DIVERSIFIÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ 33

V. L'ADÉQUATION DE L'OFFRE DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE AUX BESOINS DES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES 50

1. UN MAILLAGE INSUFFISANT DES SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES 51

2. UNE AIDE « COUP DE POUCE », QUI NE REPOND QUE PARTIELLEMENT AUX BESOINS DES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES 56

3. LES EFFETS D'UNE DÉPENDANCE AUX SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES SUR LES PRATIQUES ET HABITUDES DE CONSOMMATION 60

VI. STRUCTURER LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE : LES ENJEUX D'UNE COORDINATION INTERACTEURS 65

1. DES DYNAMIQUES TERRITORIALES PEU DÉVELOPPÉES ET COORDONNÉES 66

2. COORDONNER LOCALEMENT LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE 68

VII. PRECONISATIONS POUR FAIRE ÉVOLUER LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE D'OLÉRON 70

VIII. ANNEXES 73

1. Liste des structures et personnes rencontrées 73

2. Calendrier de la mission 0

3. Données des indicateurs retenus dans le cadre du *scoring* 0

Table des abréviations

SIGLE	NOM
AAP	Appel à projet
ANSA	Agence nouvelle des solidarités actives
ARS	L'Agence Régionale de Santé
BA	Banque alimentaire
BIJ	Bureau Information Jeunesse
CAF	Caisse d'allocation familiale
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CCAS	Centre communal d'action sociale
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CCIO	Communauté de commune de l'Île d'Oléron
CD	Conseil départemental
CLS	Contrat local de santé
CoRAlim	Comité régional de l'alimentation
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie
CREPAQ	Centre ressource d'écologie pédagogique de Nouvelle-Aquitaine
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES)
DDETS	Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FAJ	Fonds d'aide aux jeunes
GEDAR	Groupe d'Échanges et de Développement Agricole et Rural de l'île d'Oléron
GMS	Grandes et moyennes surfaces
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
MMPT	Mieux manger pour tous (Fonds)
MSA	Mutualité sociale agricole
ML	Mission Locale
MOPS	Marennes Oléron Produits Saveurs

NEET	Jeunes ni emploi, ni en formation, ni scolarisés
O.C.E.A.N	Oléron contre l'exclusion avec nous
PAT	Projet alimentaire territorial
PMI	Protection maternelle et infantile
PNA	Programme national de l'alimentation
PQN-A	Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
REGAL	Réseau régional de lutte pour éviter le gaspillage alimentaire
RSA	Revenu de solidarité active
UGESS	Union nationale des groupements des épiceries sociales et solidaires

Introduction

Reconnue d'intérêt général, areligieuse et apolitique, **l'Agence nouvelle des solidarités actives** (Ansa) est une association à but non lucratif de loi 1901, dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion. À cette fin, elle participe depuis 20 ans au déploiement d'innovations et d'expérimentations sociales.

Ce diagnostic a été réalisé par l'Ansa, à la demande de la Communauté de communes de l'île d'Oléron (CCIO), dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT). Il a été conduit entre janvier et juin 2025.

Ce travail répond à plusieurs objectifs :

- **Identifier les profils et les besoins** des personnes en situation de précarité sur le territoire ;
- **Caractériser l'offre de lutte contre la précarité alimentaire**, repérer les zones prioritaires d'intervention et les problématiques récurrentes sur le territoire ;
- Faire émerger des **pistes et axes de travail pour la mise en œuvre d'expérimentations favorisant l'accès des personnes aidées à une alimentation saine, durable et de qualité**, dans le cadre du PAT porté par la Communauté de communes.

Sur le plan méthodologique, ce travail s'appuie sur l'analyse de données chiffrées recueillies auprès des acteurs de terrain, sur la littérature disponible ainsi que sur un ensemble d'entretiens et de visites d'immersion menées sur le territoire. En mars et avril 2025, l'Ansa s'est entretenu en présentiel et par téléphone avec 22 responsables et professionnel.les d'institutions ou d'organisations œuvrant à l'échelle du département et / ou du territoire d'Oléron, huit bénévoles ou salarié.es au sein d'associations de solidarité alimentaire, cinq professionnel.les du secteur agricole, un acteur économique et 13 personnes concernées par des situations de vulnérabilité alimentaire. La liste des personnes interrogées est disponible annexe 1.

Eszter Simon, chargée de mission circuits-courts au sein de la CCIO, a accompagné la mise en œuvre de la démarche de diagnostic jusqu'à fin mai 2025. Elle a associé au **suivi technique de cette étude** Isabelle Jacq, coordinatrice du Contrat local de santé au sein de la CCIO. Un **comité technique de suivi élargi** a été constitué, composé de François Tissot-Rosset responsable Pôle Economie et Territoires, et Jérôme Pohu, coordinateur agriculture durable et alimentation.

Enfin, un **comité de pilotage** rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux de précarité sur le territoire a été réuni au démarrage de l'étude et à l'issue de celle-ci, le 3 juillet 2025, afin de présenter les résultats de l'étude et de mettre en discussion les pistes et axes de travail à mettre en œuvre pour améliorer la lutte contre la précarité alimentaire sur l'île.

DÉFINIR LA PRECARITÉ ALIMENTAIRE ET L'AIDE ALIMENTAIRE

Selon le Laboratoire de l'ESS, la **précarité alimentaire** se définit comme « une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri » (Labo de l'ESS, 2020).

Le **Code de l'action sociale et des familles (CASF)** définit **la lutte contre la précarité alimentaire** comme « visant à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle partic ipe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire. » (Article L266-1).

Partant de cette définition, **l'aide alimentaire représente donc un des leviers de la lutte contre la précarité alimentaire**, notamment pour répondre aux situations d'urgence alimentaire. En parallèle, de nombreuses initiatives se développent et se réclament d'un **courant alternatif à l'aide alimentaire « traditionnelle »,** souhaitant agir conjointement sur l'accessibilité qualitative, économique et physique, le développement du pouvoir d'agir des personnes concernées, dans une perspective d'inclusion tout en maintenant une réponse aux situations d'urgence (Terra Nova, 2022). Par exemple, les épiceries sociales, les tiers lieux alimentaires, les jardins nourriciers, maraîchers, d'insertion, les dispositifs itinérants ou encore les expérimentations en cours autour d'une Sécurité sociale de l'alimentation vont dans le sens d'un accès à une alimentation pour toutes et tous.

Dans cette démarche de diagnostic, la précarité alimentaire est abordée dans **toutes ses dimensions – économique, sociale, culturelle ou encore physique –** et prend donc en considération l'ensemble des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, c'est-à-dire à la fois les initiatives de solidarité alimentaire et les autres actions qui contribuent à un accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous sur le territoire de l'Île d'Oléron.

I. LE MILLE-FEUILLE INSTITUTIONNEL DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Qu'il s'agisse de l'Etat ou des collectivités territoriales, **la lutte contre la précarité alimentaire ne relève pas d'une compétence unique** mais mobilise plusieurs politiques publiques :

- Au niveau de l'Etat, pas moins de quatre ministères sont impliqués dans la conception, le pilotage ou le soutien à la mise en œuvre des actions de lutte contre la précarité alimentaire.

- Au niveau territorial, aucune collectivité ou établissement public ne détient une compétence spécifique : la gestion de services ou le soutien apporté aux actions territoriales relèvent de l'action sociale de proximité ou de politiques volontaristes des exécutifs locaux. L'implication des collectivités varie ainsi d'un territoire à l'autre.

1. UNE MOBILISATION NATIONALE RENFORCEE DEPUIS LA CRISE SANITAIRE

Bien que l'accès à l'alimentation constitue un besoin essentiel, cette politique nationale ne relève pas du système de protection sociale.

Au niveau de l'Etat, trois ministères sont impliqués : le **ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA)**, le **ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles,** et le **ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche**. Ces derniers définissent un cadre d'action général et commun à l'ensemble des territoires *via* la conception de plans nationaux et de règlementations, la gestion des crédits affectés aux différents programmes de soutien, la coordination des actions, et le contrôle des habilitations. L'ensemble des actions décidées par ces ministères sont ensuite déployées au niveau régional et départemental en s'adaptant aux spécificités de chaque territoire, *via* la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), l'Agence régionale de santé (ARS) et les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

L'**ADEME**, établissement public national, est mobilisé dans la mise en œuvre des politiques du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. L'Agence est organisée au niveau territorial.

Les organismes de protection sociale n'intègrent pas ce volet dans leur feuille de route nationale et l'implication des Caisses d'allocations familiales (CAF), des Mutualités sociales agricoles (MSA) ou autre Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) est impulsée **par le réseau des caisses au niveau territorial** (départemental, interdépartemental).

2. LA DYNAMIQUE REGIONALE EN NOUVELLE-AQUITAINE

L'organisation territoriale de l'Etat se décline au travers de ses services déconcentrés : les DRAAF et DREETS sont les premières directions régionales de l'État en région concernées par la lutte contre la précarité alimentaire. Les services de l'Etat en région animent notamment le **Comité régional pour l'alimentation (CoRAlim),** instance de coordination pilotée par la DRAAF et dont la dernière séance s'est tenue en octobre 2024.

Le Jury régional des appels à projets (AAP) du Programme national de l'alimentation (PNA), est composé de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), de la DRAAF et de l'ADEME et aux différents appels à projets lancés par le MASA tous les ans.

La DREETS assure le pilotage et la gestion des crédits alloués au titre de l'enveloppe « marge de manœuvre territoriale » de la Stratégie pauvreté, du programme « Mieux manger pour

tous », de l'enveloppe aide alimentaire à destination des étudiants, ou encore des mesures incitatives en direction de certaines communes comme la Cantine à 1 euro[1].

D'autres organismes sont également mobilisés en région :

- **L'Agence Régionale de Santé (ARS),** qui peut apporter un soutien aux actions au titre de la prévention en santé ;
- **La Chambre régionale d'agriculture,** notamment pour la mise en lien avec les agriculteur.ices ;
- La **direction régionale de l'ADEME** ;
- Les **organisations régionales des associations,** le cas échéant ;

Plusieurs espaces d'animation régionale sont à la disposition des acteurs du territoire et abordent les questions de lutte contre la précarité alimentaire :

- Le **réseau régional des PAT,** qui rassemble 39 PAT. La montée en compétences, l'échange et le partage de bonnes pratiques des porteurs de projets des PAT sont accompagnés par le groupement d'intérêt public **Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine** (PQN-A) ;
- Le **Réseau régional de lutte pour éviter le gaspillage alimentaire** (REGAL), animé par le Centre ressource d'écologie pédagogique de Nouvelle-Aquitaine (CREPAQ).

L'Agence de la transition écologique (ADEME) accompagne l'ensemble des acteurs contribuant à la transition écologique et propose notamment un accompagnement technique aux PAT de la région Nouvelle-Aquitaine. Des projets incluant des enjeux climatiques, environnementaux et de justice sociale peuvent aussi être présentés, avec co-financement DREETS, DRAAF, etc. A ce jour, aucun projet n'est financé sur l'île d'Oléron.

La MSA des Charentes (antenne de Marennes), organisme mutualiste chargé de gérer la protection sociale des ressortissant.es du régime agricole, la MSA est aussi susceptible de financer des actions en lien avec l'alimentation. Par son implication, la MSA soutient les agriculteur.ices, qui sont pour beaucoup concerné.es par des situations de précarité. A Oléron, la MSA accompagnent les actif.ves du milieu agricole en matière d'accès aux droits – prestations CAF, logement, etc. –, de prévention des risques professionnels, ou encore du mal-être. Au cas par cas, des aides d'urgences / de secours extra-légales peuvent également être attribuées aux agriculteur.rices en difficulté. Des délégué.es MSA sont par ailleurs élu.es afin de constituer des relais de la MSA sur leur territoire. Les délégué.es sont notamment formé.es à repérer des agriculteurrices en difficulté, afin de faciliter le lien avec les différents services de la MSA.

Le centre des ressources Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine : créé en 2002 par l'Etat et la Région, le Groupement d'Intérêt Public Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A) est le centre de ressources régional sur le développement territorial. Sous l'impulsion de l'Etat et de la Région en 2021, les acteurs régionaux ont signé le Pacte Alimentaire 2021-2025 et se sont engagés dans le mise en œuvre d'un plan d'action pour une alimentation durable et locale. Dans le cadre de cette feuille de route, PQN-A est chargé d'accompagner et d'animer le réseau des acteurs des projets alimentaires territoriaux. La gouvernance de cette mission est

[1] Les collectivités concernées par la Cantine à 1 euro sont les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale.

composée de la DRAAF, du Conseil Régional, des antennes régionales de l'ADEME et de l'ARS. Depuis 2018, les actions entreprises ont permis de faire émerger un réseau qui rassemble près de 800 acteurs.

3. Le niveau departemental : entre coordination operationnelle et soutien aux actions de proximite

A. La Direction departementale de l'emploi, du travail et des solidarites (DDETS)

La **DDETS de Charente-Maritime** a la mission de coordonner la lutte contre la précarité alimentaire – instruction ministérielle de 2020.

Les financements des actions figurent au BOP 304. Depuis 2021, l'enveloppe dédiée à l'Aide alimentaire a été multipliée par trois, passant de **60 000 € à 180 000 € par an**. Ces moyens sont principalement dédiés à l'achat de denrées, fléchés sur des produits locaux. Ces moyens financiers sont répartis entre :

- La Banque alimentaire de Charente-Maritime, acteur historique du territoire. La Banque alimentaire flèche ces moyens complémentaires sur l'achat de protéines ;
- Le Secours populaire – antenne de la Rochelle ;
- Les épiceries sociale et solidaires du département, ce qui leur permet de compléter les achats réalisés *via* l'ANDES et l'UGESS, en finançant par exemple l'achat de conserves.

La DDETS dispose également de crédits exceptionnels et participe à l'instruction des demandes de subventions en lien avec la DREETS qui gère les crédits au titre de :

- **La marge de manœuvre territoriale de la Stratégie Pauvreté** qui a permis de financer de l'investissement auprès des associations ;
- D'autres **appels à projets** permettent de soutenir le fonctionnement des projets à l'instar de l'AAP Mieux Manger pour tous.

Les projets soutenus dans le cadre du fonds Mieux Manger pour tous en Charente Maritime en 2023 et 2024.

En 2023, la DDETS de la Charente maritime a été dotée d'une enveloppe de 175 000 € dans le cadre du programme Mieux Manger pour tous. A celle-ci s'est ajoutée, en 2024, une enveloppe de 73 000 € supplémentaires pour de nouveaux projets, avec les mêmes priorités d'actions, à savoir **le développement des circuits-courts, de groupements d'achat et le soutien à la chaine logistique**, de la production aux mangeur.ses.

Sept projets sont soutenus sur le département, portés par des Communautés d'agglomérations (Royan Atlantique et Rochefort), des épiceries à la Rochelle et Rochefort ou encore des associations. Toutefois, aucun projet n'a été soutenu sur l'île d'Oléron.

B. Le Conseil departemental

Le département, en tant que « chef de file de l'action sociale » exerce une double mission :

- **L'exercice des compétences prévues dans le cadre législatif et règlementaire** : Protection maternelle et infantile (PMI), protection de l'enfance, autonomie (personnes âgées, personnes handicapées), insertion, accueil et accompagnement social de polyvalence ;
- **L'animation d'une dynamique de développement social** en lien avec des partenaires institutionnels et associatifs.

En 2024, le département a alloué diverses subventions à des associations d'aide alimentaire, pour une enveloppe globale de 316 667 € :

- 132 600 € pour la Banque alimentaire de Charente-Maritime ;
- 27 540 € pour l'antenne départementale des Restos du Cœur ;
- 116 280 €, répartis entre 6 épiceries sociales sur le département ;
- 40 247 € pour l'Auberge sociale de l'Escale.

A l'échelle de l'île d'Oléron, en 2023, **3 087 personnes** ont été accueillies en entretien sur l'antenne de St-Pierre et les permanences du Château, de St-Trojan et St-Denis. Un certain nombre d'aides financières sont également accordés (cf. partie IV.)

C. Les Établissement public de cooperation intercommunale (EPCI)

Le département de la Charente-Maritime compte **13 EPCI** : neuf Communautés de communes dont la Communauté de communes de l'île d'Oléron, et quatre Communautés d'agglomération. Lorsqu'ils ont la **compétence politique de la ville** – Contrats de ville, Contrats locaux de santé –, ces EPCI orientent leurs actions vers les publics en situation de pauvreté. Les autres compétences intercommunales relèvent soit du champ règlementaire, soit des transferts de compétences détenues par les communes dans une perspective de mutualisation de services à vocation intercommunale.

L'Île d'Oléron ne compte pas de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En revanche, la Communauté de communes porte un **contrat local de santé (CLS).**

Le contrat local de santé 3ème génération : soutenu par l'ARS, le contrat local de santé est un support de mobilisation des acteurs locaux afin de créer des synergies autour d'un projet de santé commun. Le CLS vise à proposer des parcours de santé cohérents, fluides, adaptés à chacun.e dans son territoire de vie. A Oléron, le premier CLS a été initié en 2015, et l'actuel (2024-2028) met l'accent sur des enjeux tels que l'accès aux soins, la santé mentale, les conduites addictives ou encore la santé environnementale. Plus de précisions ici.

Les EPCI peuvent aussi porter des **PAT,** qui permettent de structurer les initiatives locales autour de l'alimentation. Les PAT visent en effet de rassembler les différents acteurs d'un territoire autour des enjeux alimentaires, en y intégrant les dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé. Généralement initiés par des collectivités locales, ces projets reposent sur un diagnostic commun de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire, ainsi que sur la mise en place d'actions concrètes pour réaliser les objectifs définis, dans une

approche participative. Ils peuvent avoir une visée sociale de lutte contre la précarité alimentaire.

Le projet alimentaire territorial de l'île d'Oléron : le **PAT de l'Île d'Oléron** a été labellisé niveau 1 en 2020 par le MASA, ouvrant la voie à une phase opérationnelle avec des premières actions mises en place dès 2021. Plusieurs actions ont été identifiées dans le domaine du social, principalement axées autour de l'incitation à manger plus sain et plus local, et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Afin de renforcer son investissement dans la lutte contre la précarité alimentaire et pour la justice sociale, *via* une proposition de labellisation PAT niveau 2, un diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle du territoire a été lancé en partenariat avec l'Ansa en début d'année 2025. Plus de précisions ici.

D. La Mission Locale (ML) et le Bureau Information Jeunesse (BIJ) pour le public jeunes

La Mission Locale (ML) Rochefort-Marennes-Oléron accompagne 283 jeunes âgés de 16 à 25 ans sur le territoire oléronais dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle. Le nombre de jeunes accompagnés est en hause (+ 9% entre 2023 et 2024).

Pour soutenir leurs jeunes en situation de grande précarité, la Mission Locale peut remettre des tickets services aux jeunes. En 2024, 12 tickets services d'un montant de 10 € ont été remis à six jeunes en difficulté, pour leur permettre de s'approvisionner dans des commerces alimentaires. 10 jeunes ont également bénéficié du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), qui leur permet de pallier les difficultés passagères rencontrées pour payer leur loyer ou une assurance habitation, financer une formation, ou encore subvenir à leurs besoins alimentaires (6 jeunes concernés par ce type de besoin en 2024). La Mission Locale est également en lien avec les structures d'aide alimentaire du territoire, afin de solliciter des colis alimentaires d'urgence. Les jeunes orientés peuvent ensuite continuer de fréquenter ces lieux pour des colis réguliers. En 2024, une dizaine de jeune est concernée.

Le Bureau information jeunesse (BIJ) accueille les jeunes à partir de 12 ans, qui peuvent bénéficier d'un premier niveau d'accueil et d'information dans un ensemble de domaines : santé, loisirs, etc. En 2024, le BIJ a touché plus de 2500 jeunes à travers les ateliers et événements organisés principalement « hors les murs, dans les collèges et les lycées notamment. Le BIJ est également un lieu d'accueil pour les jeunes, qui peuvent s'y retrouver et y mener des activités. Le volet alimentation reste peu travaillé par le BIJ à l'heure actuelle.

E. Les CCAS / les mairies

Dans le cadre de leur mission générale de prévention et de développement social, les **Centre communaux d'actions sociale (CCAS) et les centres intercommunaux d'action sociale (CIAS)**, établissements publics à caractère administratif, interviennent dans le champ de l'aide alimentaire, sous des **formes majoritairement financières** – chèques et bons alimentaires. Selon les stratégies définies par chacune des communes, les CCAS peuvent aussi distribuer des colis,

gérer des épiceries sociales, soutenir les associations sous forme de subventionnement ou mise à disposition de locaux ou jouer un rôle de coordination des acteurs[2]. Chargés de réaliser **une analyse des besoins sociaux**, les CCAS constituent un acteur majeur du repérage, en proximité des situations de vulnérabilité et des personnes dites « invisibles ».

Sur l'île d'Oléron, **sept des huit communes disposent d'un CCAS**, dont le dimensionnement est variable selon les communes.

[2] Lochet, Solchany (2021). Les CCAS, « coordinateurs naturels » de l'aide alimentaire ? *Vie sociale*, n°36, p. 127-141

II. L'ÎLE D'OLÉRON : ÉTAT DES LIEUX DES PRÉCARITÉS SUR LE TERRITOIRE

- Quelles sont les **caractéristiques socio-démographiques** de l'Île d'Oléron ?

- Comment celles-ci **façonnent des dynamiques territoriales** ?

- A **quelles précarités** les habitant.es sont-ils et elles confronté.es ?

1. UN TERRITOIRE INSULAIRE ORIENTÉ VERS LE TOURISME, VECTEUR DE DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ENTRE SES HABITANT.ES

Un territoire dont les activités sont polarisées autour de la saison estivale, qui fragilise certains publics…

L'Île d'Oléron, du fait de la nature de son **territoire insulaire, de son climat favorable et de ses activités agricoles** – tournées autour de l'ostréiculture, la pêche et la viticulture – est fortement attractive en termes touristiques. **La structure de l'emploi sur l'Île est en effet largement orientée autour du tourisme**, qui figure, avec l'artisanat, l'ostréiculture et la pêche, parmi les secteurs les plus importants en termes de chiffres d'affaires et de salarié.es. Les très petites et moyennes entreprises (TPE et PME) sont par ailleurs largement représentées sur ce territoire : 72 % des entreprises de l'Île d'Oléron n'emploient pas de salarié.es, un quart emploient entre 1 et 9 salarié.es, et seulement 3 % emploient plus de 10 salarié.es[3]. **Plus de la moitié des établissements de l'Île relèvent enfin du secteur tertiaire et du tourisme**. En termes de fréquentation, le paysage de l'Île d'Oléron évolue fortement entre les périodes estivales et les périodes hors saison. Si la **population** permanente recensée sur l'Île d'Oléron s'élève à **22 255 habitant.es** (INSEE 2021), celle-ci **augmente largement pendant la période estivale** : le 14 août 2023, le pic de fréquentation en saison a été atteint avec 120 000 nuitées effectuées sur l'Île, correspondant à une **multiplication par plus de cinq de la population du territoire[4]**. L'Observatoire touristique de l'Île d'Oléron et du bassin de Marennes estimait en parallèle à **11,1 millions le nombre de nuitées touristiques** sur l'année 2023**, soit 20,5 % de la fréquentation touristique du département** de Charente-Maritime[5]. Enfin, l'Île se démarque quant au taux d'occupation de ses logements à l'année : l'on trouve seulement 35,6 % de résidences principales sur l'Île, contre 70,9 % sur le département, et à l'inverse **61,9 % des résidences sont des résidences secondaires et logements occasionnels**, contre 22,3 % à l'échelle de la Charente-Maritime[6].

Cette polarisation du secteur économique autour de l'activité touristique induit une **saisonnalité de l'emploi**, avec des contrats à durée déterminée, conclus pour répondre à un besoin temporaire lié à une forte augmentation de la demande pendant la saison touristique. En **dehors de la période estivale, le marché de l'emploi apparaît alors plus contraint sur l'Île**, ce que masque en partie les données sur le chômage lissées sur l'année.

Le chômage s'élève à 14,9 % à Oléron, et est plus élevé que la moyenne départementale de 12,3 %. Ce **chômage touche principalement les jeunes** : il est de 34,6 % chez les 15-24 ans, contre 13,1 % chez les 25-54 ans et 12 % chez les 55-64 ans. L'économie de l'Île, fortement

[3] Diagnostic 2021-2026 réalisé dans le cadre du Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de la communauté de communes de l'Île d'Oléron.
[4] Observatoire touristique Marennes-Oléron, (2023). « Bilan annuel de la fréquentation du territoire en 2023 ». L'observatoire touristique
[5] Ibid.
[6] Ibid.

saisonnière, induit des **emplois souvent précaires et instables** pour les actif.ves. De plus, les travailleur.ses saisonnièr.es peuvent rencontrer **des situations de rupture à la fin d'un contrat**, potentiellement vectrices de précarité[7].

Enfin, **le taux de pauvreté sur l'Île s'élève à 13 %,** taux légèrement supérieur à la moyenne départementale de 12,5 %. A noter qu'à l'inverse des situations habituellement constatées sur d'autres territoires, la pauvreté concerne davantage les personnes actives, et décroit significativement pour les personnes retraitées – 16,1 % pour les 18-30 ans contre 9,8 % pour les 60 ans et plus[8].

… et accroit les inégalités sur le territoire

Le taux élevé de résidences secondaires et l'attractivité du territoire pendant la saison touristique ont pour effet de ralentir **les dynamiques et la vie quotidienne** en dehors des périodes estivales, de diminuer **l'accessibilité aux services** – fermeture de certains commerces, diminution des transports en commun, etc. – et de diminuer **les interactions possibles avec le voisinage,** limitant ainsi l'entraide et la vigilance à l'égard de certains publics fragiles.

En parallèle, l'Île d'Oléron fait face, depuis ces **quinze dernières années à un vieillissement généralisé de sa population permanente**. Entre 2010 et 2021, le **nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 20,7 %**. A l'échelle du territoire, **46 % de la population permanente est retraitée**, contre 36,6 % en Charente-Maritime[9].

La population active diminue sur l'Île d'Oléron, ainsi que le nombre d'enfants scolarisés, ce qui se traduit par des fermetures de classes depuis plusieurs années. Le territoire offre en effet **peu d'emplois stables hors saison, avec des effets très directs** sur le dynamisme économique et sur les services disponibles hors période estivale. En parallèle, les observations convergent également vers une diminution du nombre de travailleur.ses saisonnièr.es sur l'Île, malgré des saisons touristiques toujours dynamiques. Cela s'expliquerait notamment par des conditions d'accueil dégradées liées au manque de logements disponibles pour accueillir ces travailleur.ses saisonnièr.es lors de la période estivale.

Enfin, des **disparités de niveaux de vie apparaissent entre les différentes catégories de population** résidant à l'année sur l'Île, comme entre une partie des personnes retraitées qui peuvent vivre confortablement et des personnes peu qualifiées et des travailleur.ses saisonnièr.es, qui peuvent connaitre des conditions d'emplois précaires. A titre d'illustration de cette situation, le niveau de revenus moyens des personnes à la retraite s'élève à 1 873 € par mois. Il est supérieur aux revenus moyens des personnes qui travaillent - 1678 € par mois.

Le contexte économique de l'île est alors vecteur de fortes inégalités sur le territoire, les publics les plus vulnérables étant touchés par des **situations de précarité variées, qu'il s'agit de caractériser**.

[7] Les contrats saisonniers n'ouvrent par exemple pas le droit à la prime de précarité.
[8] INSEE, (2025). Dossier complet. Intercommunalité – Métropole de l'Île d'Oléron : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-241700624#tableau-POP_G2
INSEE, (2025). Dossier complet. Département de la Charente-Maritime : Dossier complet – Département de la Charente-Maritime (17) | Insee
[9] Ibid.

2. DES FORMES DE PRÉCARITÉ VARIÉES

Des conditions de vie précaires pour les habitant.es les plus vulnérables…

L'une des principales dimensions de la précarité sur l'Île concerne **les conditions de logement des personnes**. Les retours des différents acteurs qui accompagnent des publics en situation de précarité sont unanimes sur ce point : il est difficile d'accéder à un logement stable pour les personnes qui disposent de faibles ressources sur le territoire.

Les personnes non-propriétaires de leur résidence, avec des revenus modestes se tournent plutôt vers le **marché locatif**, mais celui-ci est très étroit. En effet, les résidences secondaires sont peu présentes sur le marché de la location à long terme car la location courte durée peut garantir une rentabilité égale ou supérieure à une location longue durée, et assure une grande flexibilité à son propriétaire pour la jouissance personnelle du logement. Le nombre de logements disponibles à la location est donc limité, et se traduit logiquement par une augmentation des prix sur ce marché.

Les populations éligibles ont recours au **parc social**, caractérisé par une faible rotation – du fait des prix élevés sur le marché privé – et donc d'une forte tension pour y accéder. Les ménages non éligibles au logement social ou en attente d'y accéder sont contraints de rechercher un logement dans le marché locatif privé, et sont confrontés à des dépenses incompressibles, rognant sur les autres dépenses de la vie quotidienne, telles que celles liées à l'alimentation.

De plus, du fait de l'activité touristique de l'Île, de nombreux propriétaires proposent des **baux précaires** à leurs locataires, qui se retrouvent sommé.es de quitter leur logement au moment de la saison estivale.

> *« De manière générale les propriétaires récupèrent leurs logements entre juin et octobre pour louer sur la saison, les personnes locataires se retrouvent sans logement – une infirmière scolaire du territoire*

Faite d'accès à un logement pérenne, plusieurs personnes recourantes aux associations de solidarité alimentaire interrogées **vivent dans leur camion, ou en mobil home à l'année**, alors même que le nombre de campings qui proposent cette solution tend à diminuer.

> *« Sur Saint-Denis-d'Oléron et La Brée-les-Bains, on voit pas mal de familles qui vivent dans des mobil homes. Elles sont venues sur l'Île parce que ça les faisait rêver, mais elles n'ont pas trouvé de logement et se sont installées en camping. Une fois la saison terminée, les parents ont perdu leur emploi, et les familles restent en logement précaire et en précarité financière – un.e infirmière scolaire de l'Île*

Par ailleurs, les personnes propriétaires de leur logement ne sont pas nécessairement épargnées par les difficultés financières : parmi les personnes rencontrées, certaines, pourtant propriétaires, ont cumulé des dettes importantes liées au paiement de taxes foncières et de

factures d'électricité notamment, et se retrouvent confrontées à des situations de précarité financières et alimentaires.

…qui peuvent aboutir à des situations de précarité humaine et de santé préoccupantes

L'Île d'Oléron affiche des caractéristiques favorisant les situations de vulnérabilité telles qu'identifiées dans les études nationales. Tout d'abord, l'**offre de logements** – dépense incompressible - est **limitée**, faisant de l'alimentation **une variable d'ajustement** des budgets des ménages. Ensuite les **problématiques de mobilité** sont centrales, notamment pour les personnes qui résident dans les communes du littoral et pour lesquelles le réseau de transports en commun est le plus souvent inadapté en termes d'horaires et de lieux de desserte, ou encore peu accessible sur le plan financier. Ainsi dans la commune de Saint-Trojan-les-Bains, près de 14 % des ménages ne pas véhiculés et ce taux est approximativement le même pour la commune de La Brée-Les-Bains. Or il s'agit de deux des communes situées aux extrémités de l'île.

Le **sentiment** d'**isolement, le manque de lien social**, peut être particulièrement **fort dans ces communes situées sur le littoral** et concerne de manière préoccupante les personnes âgées – nombreuses sur le territoire (dépendance, fracture numérique, mobilité, etc.).

> *On fait beaucoup de choses pour aller vers les personnes âgées de notre territoire, mais il y a forcément des personnes âgées isolées que l'on ne connait pas, ou bien dont on connait le lieu de résidence, que l'on aperçoit parfois, mais qu'il est très difficile de faire sortir de chez elles, de les faire participer aux activités – Un élu de la commune de Saint-Trojan*

L'accès à une **offre de santé est par ailleurs de plus en plus problématique alors que les besoins sont grandissants** en raison d'un **territoire vieillissant.** De plus, **les problématiques d'addictions et de santé mentale** sont importantes. Le taux standardisé de suicide sur l'île est de 25,9, plus de 10 points supérieurs à la moyenne nationale (13,6) et près de 6 points supérieur à la moyenne départementale (20.1)[10].

Ces manifestations de la précarité font nécessairement émerger des situations de précarité alimentaire. Il est donc essentiel de caractériser la précarité alimentaire en identifiant les personnes concernées au regard des spécificités de l'île et des zones les plus à risques.

[10] Contrat local de santé 2024-2028.

III. CARACTÉRISER LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE SUR L'ILE D'OLÉRON

- Quels sont les **marqueurs de la précarité alimentaire** ?
- Qui sont les **personnes à risque** sur le territoire ?
- Où sont-elles **localisées** ?

1. LES FACTEURS DE RISQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Estimer précisément le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire en France est difficile car la précarité alimentaire est multidimensionnelle et complexe à appréhender. De la même manière, il est difficile de comptabiliser de manière exhaustive le nombre de personnes qui recourent aux dispositifs d'aide alimentaire, car les acteurs des solidarités alimentaires sont multiples, leurs actions souvent décentralisées et chacun d'entre eux dispose le plus souvent de son propre système de suivi.

En revanche, des études permettent d'identifier de grandes catégories de publics en situation de précarité alimentaire ou susceptibles de l'être. Une récente étude du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC)[11] fournit notamment les éléments d'analyse suivants :

- Indépendamment de l'âge, du sexe ou de la situation professionnelle de la personne, être en situation de précarité alimentaire est **essentiellement lié aux revenus ;**
- Les **jeunes de moins de 25 ans** sont le plus en insuffisance quantitative (difficultés des moins de 25 ont connu un rebond avec l'épidémie de Covid 19 en raison de la perte d'emploi à temps partiel, l'isolement, etc.)
- Alors que les femmes en insuffisance alimentaire sont moins nombreuses, le rapport s'inverse : **dans les personnes en situation d'insuffisance alimentaire quantitative et qualitative, les femmes sont plus nombreuses que les hommes ;**
- Parmi les personnes en situation **d'insuffisance quantitative**, les personnes au **chômage** le sont davantage que les actives ou inactives. En revanche, pour l'insuffisance qualitative, ce sont **les actives occupées et les personnes inactives les plus concernés**.

Par ailleurs, les personnes en situation de précarité alimentaire présentent souvent **des fragilités dans d'autres domaines :**

- **Vulnérabilités sur le plan du logement** : les personnes qui manquent de nourriture sont plus nombreuses à vivre dans des logements surpeuplés ou pour qui les dépenses de logement représentent une très lourde charge (34 %) que celles n'ayant pas de fragilité vis-à-vis de leur logement (11 %)
- **Un isolement social** : 26 % des personnes manquant de nourriture sont en situation d'isolement social (vis-à-vis de la famille, amis... limitant ainsi les possibilités de se faire aider par son entourage) contre 14 % des personnes non isolées.
- **Des problèmes de santé** : les personnes en insuffisance alimentaire sont deux fois plus nombreuses à déclarer un handicap, une maladie chronique, une affection longue durée, ou à déclarer que leur état de santé n'est pas satisfaisant (22 %) que celles n'ayant pas de problème de santé (12 %)

[11] CREDOC, En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités, 2023

Enfin, les personnes en situation de précarité alimentaire cumulent souvent plusieurs fragilités : 7 % cumulent 3 fragilités (santé, logement, isolement) contre 1 % des personnes sans insuffisance alimentaire déclarée.

2. LES PUBLICS À RISQUE, AU REGARD DES SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES D'OLÉRON

Des publics en situation de précarité financière, qui les expose à la précarité alimentaire

Parmi les publics les plus à risques de précarité alimentaire sur l'Île, on identifie :

- Les **ménages qui rencontrent un accident de la vie** – maladie, perte soudaine d'un emploi, etc. – ou qui se situent dans une période de transition – séparation – qui les fragilise.
- Les **jeunes pas ou peu diplômé.es**, en âge de travailler mais qui ne parviennent pas à prendre leur autonomie, faute d'emplois stables et suffisamment rémunérateurs sur l'île, limitant tout accès à un logement indépendant.
- Les **travailleur.ses saisonnières**. Ceux-ci disposent de revenus irréguliers, font face à un déficit de logement / hébergement en saison, notamment sur les pointes nord et sud de l'île.

A ces typologies de publics s'ajoutent les **personnes qui se trouvent dans des situations enlisées**, qui ont peu de probabilités d'évoluer :

- Les **personnes âgées isolées**, dans un contexte de vieillissement très important de la population de l'île : l'indice de vieillissement est de 245.5 à Oléron contre 134.4 dans le département et 83.8 en France[12]. La part des personnes âgées de 75 ans et plus atteignait près de 19 % en 2021, et est en constante augmentation. Il s'agit des personnes les plus concernées par le fait de vivre seules.
- Les **chef.fes d'exploitations, les salarié.es agricoles, et leurs familles**. En effet, les actif.ves du milieu agricole font partie des catégories de population particulièrement exposées à la précarité. Sur l'île d'Oléron, 8,2 % des habitant.es dépendent du régime agricole[13] (1811 personnes) et parmi elles, 10 % sont bénéficiaires du RSA (contre 5 % à l'échelle nationale), 44,5 % sont couvertes soit par la prime d'activité ou par le RSA (contre 31 % à l'échelle nationale)[14]. Les agriculteur.rices rencontré.es confirment qu'une partie d'entre elle.eux sont concerné.es par la précarité financière, même si bien souvent les réseaux de solidarités et d'échanges dans lesquels ils.elles s'inscrivent

[12] Contrat local de santé de l'Île d'Oléron, 2024-2028
[13] INSEE 2022
[14] Contrat local de santé de l'Île d'Oléron, 2024-2028

ne leur donnent pas l'impression d'être confronté.es à des situations de précarité alimentaire.

> *Quand on est agriculteur a minima on peut sortir à manger de notre jardin, même si on est en précarité financière. Et s'il faut on fait du troc. Les gens qui vont aux Restos qui travaillent ils sont plutôt dans le tertiaire. Un agriculteur du territoire.*

Par ailleurs, du récit des acteurs interrogés, pour certains publics **recourant** à l'aide alimentaire, on observe une **tendance à la reproduction, de générations en générations, des situations de précarité alimentaire** :

> *On a des familles où on voit bien que la situation ne s'améliorera pas. Certaines familles, j'ai connu les parents, et aujourd'hui je vois les enfants qui sont devenus adultes… et je suis chez O.C.E.A.N. depuis 20 ans – un.e responsable de l'association O.C.E.A.N.*

Enfin, parmi les acteurs interrogés, plusieurs ont mentionné **les personnes « qu'on ne connait pas »**, faisant référence à des personnes extrêmement isolées. L'appui des services des solidarités intervient généralement sur demande des voisin.es, de la famille ou de cellule de vigilance, mais trop tardivement dans un contexte où la situation est déjà très dégradée**.**

Les acteurs des solidarités insistent sur la difficulté de « capter » ces publics exclus du système et donc des canaux de communications utilisés pour faire de l'aller-vers.

3. LOCALISER LES PUBLICS À RISQUE SUR LE TERRITOIRE

Il n'existe pas d'indicateur de la précarité alimentaire permettant de mesurer le nombre de personnes concernées sur un territoire et leur répartition. Cependant, l'étude ALISIRS[15] identifie plusieurs **facteurs de risque** associés à l'insécurité alimentaire. Les caractéristiques les plus fréquemment associées à des situations de précarité alimentaire sont le fait de toucher un **revenu inférieur au seuil de pauvreté**, de bénéficier de **minima sociaux**, d'appartenir aux **classes socio-professionnelles « employé » et « ouvrier »,** d'avoir un faible **niveau d'études ou encore d'appartenir à un ménage monoparental,** avec **trois enfants ou plus** ou **à un ménage complexe**[16].

En s'appuyant sur les facteurs de risques recensés par la littérature, l'Ansa propose une **méthode de *scoring*** pour comparer **la part des personnes à risque d'être confrontées à des situations de précarité alimentaire entre les communes de l'Île d'Oléron.** Cette méthode

[15] P. Chauvin, (2012). *Les inégalités sociales et territoriales des pratiques alimentaires, de l'obésité et de l'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne en 2010*.

[16] Les ménages complexes sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées

compile **plusieurs indicateurs socio-économiques à l'échelle des communes** permettant d'émettre des hypothèses concernant la répartition des personnes à risque de précarité alimentaire (voir plus de détails en annexe 3).

A partir de l'analyse de ces indicateurs compilés, **les communes sont classées en quatre catégories, selon leur part plus ou moins importante de publics se trouvant en situation de précarité alimentaire, ou ayant des risques de basculer dans celle-ci** – et *a fortiori* de nécessiter une aide sur le volet alimentaire. Les résultats du *scoring*, mis en parallèle avec le nombre d'habitant.es par commune, mettent ainsi en évidence les zones qui apparaissent les **plus à risque**.

*Le scoring est un **outil d'interprétation**. Il permet d'émettre **des hypothèses et mesurer des écarts infra-territoriaux**, pour les étudier au regard des dispositifs d'aide existant. Les communes avec le score le plus élevé ont potentiellement une part plus importante de personnes à risque en comparaison aux autres communes de l'Île. Les communes avec le score le plus faible ont potentiellement une part moins importante de personnes à risque en comparaison aux autres communes de l'Île. Le scoring propose une **approche comparative**, cela ne signifie pas que ces communes n'ont pas de difficultés.*

Figure 1 : Carte du risque d'exposition à la précarité alimentaire au regard du nombre d'habitant.es par communes sur l'Île d'Oléron

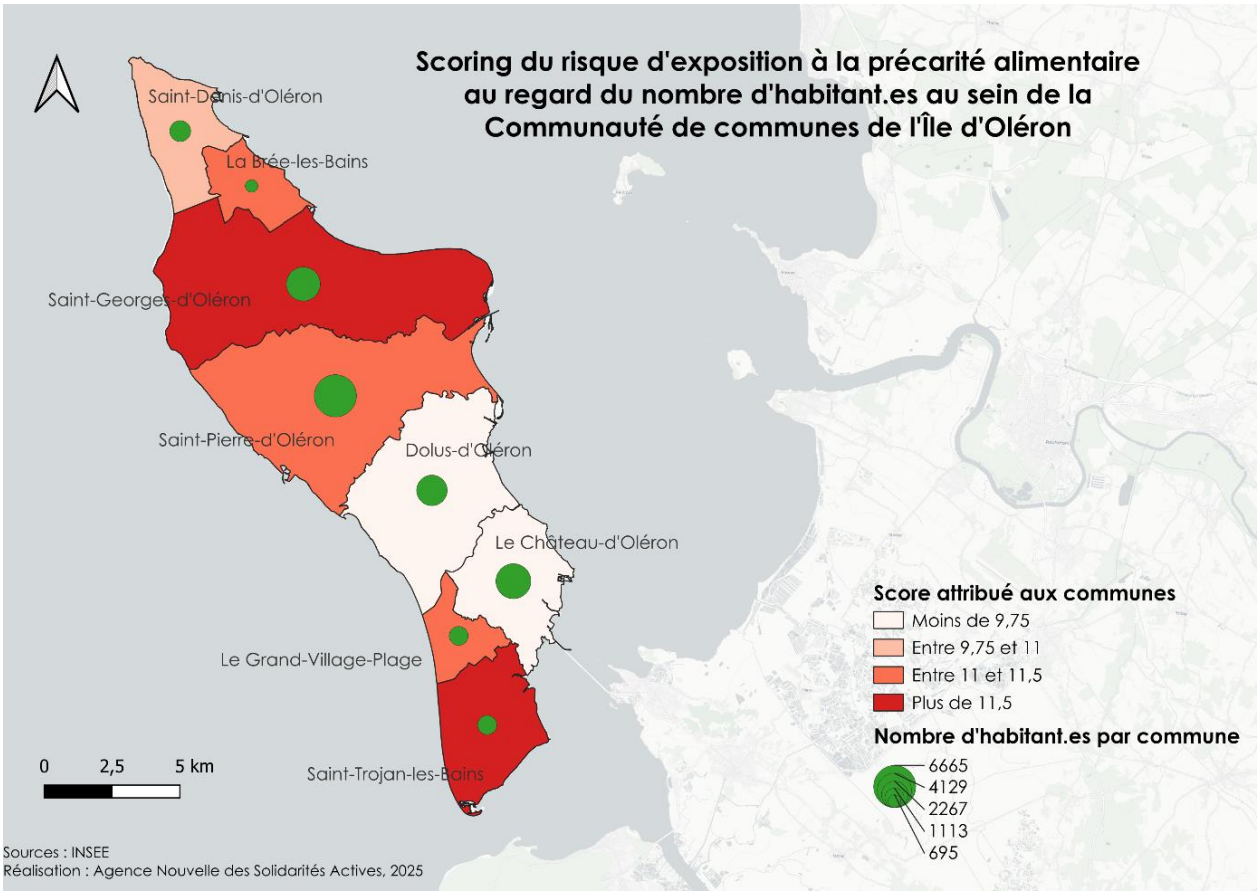


Figure 2 : Tableau récapitulatif des scores obtenus et du nombre d'habitant.es par commune sur l'Île d'Oléron, regroupées en trois catégories (vert, jaune, rose)

Commune	Score obtenu	Nombre d'habitant.es (INSEE 2022)
Le Château-d'Oléron	4	4 359
Dolus-d'Oléron	9	3 187
Saint-Denis-d'Oléron	10	1 346
La Brée-les-Bains	11	695
Saint-Pierre-d'Oléron	11	6 665
Le Grand-Village-Plage	11	1 096
Saint-Georges-d'Oléron	13	4 052
Saint-Trojan-les-Bains	14	1 118

A l'échelle de l'Île, on distingue **trois types de communes** qui, croisées avec le nombre d'habitant.es, permettent d'identifier les communes qui présentent le plus de risques que les habitant.es soient confronté.es à des situations de précarité alimentaire.

- Des communes densément peuplées – en comparaison avec les autres communes de l'île -, avec un **score de risque d'exposition à la précarité alimentaire faible**: Le Château-d'Oléron et Dolus-d'Oléron. Les habitant.es de ces deux communes sont, **par comparaison avec les autres, moins à risque** en termes de précarité alimentaire.
 - Le Château-d'Oléron et Dolus-d'Oléron sont les deux communes de l'Île avec le plus faible taux de personnes âgées de plus de 75 ans parmi leurs habitant.es, et les 2ème et 3ème communes avec le plus faible taux de ménages composés d'une seule personne. Ces communes sont donc celles où **vivent le moins de personnes âgées isolées**.
 - En parallèle, ces communes sont les 2ème et 3ème, en comparaison avec l'ensemble des communes de l'Île, avec les plus faibles taux de chômage parmi leurs actif.ves, et les plus faibles parts de ménages dont les ressources sont constituées pour plus de moitié de prestations CAF. Ces éléments témoignent donc de **moindres fragilités économiques pour les habitant.es de ces communes**.
- Des communes avec un score **de risque d'exposition à la précarité alimentaire modéré voire élevé, mais un nombre d'habitant.es assez faible** : La Brée-les-Bains, Le Grand-Village-Plage, Saint-Trojan-les-Bains et Saint-Denis-d'Oléron.
 - Au **nord de l'Île**, les habitant.es des communes de La **Brée-les-Bains et Saint-Denis-d'Oléron** sont confronté.es à une **certaine précarité économique** : la commune de la Brée-les-Bains présente le taux le plus important de jeunes NEET – ni en études, ni en emploi ni en formation –, le 2ème plus fort taux de chômage

et le 3ème plus fort taux de ménages dont les ressources sont constituées pour plus de moitié de prestations CAF. En parallèle, Saint-Denis-d'Oléron présente le 2ème plus fort taux de travailleur.ses en emploi précaire parmi ses habitant.es. Enfin, les habitant.es de ces deux communes, localisées sur la pointe nord de l'Île, sont confronté.es à des **enjeux d'accessibilité** : La Brée-les-Bains est la commune avec le 2ème plus fort taux de personnes sans voitures sur l'Île, véritable problématique pour accéder notamment à l'offre alimentaire du territoire, ce qui témoigne d'un certain **isolement des habitant.es**.

- Au **sud-ouest de l'Île**, le **Grand-Village-Plage** est la commune avec la part la plus importante de ménages avec au moins trois enfants de moins de 25 ans et le 2ème plus fort taux de familles monoparentales.
- Enfin, sur la **pointe sud de l'Île**, la commune de **Saint-Trojan-les-Bains** affiche le score le plus élevé en termes de risque d'exposition à la précarité alimentaire. La commune affiche le taux de chômage le plus important de l'Île, ainsi que le taux le plus fort de ménages dont les ressources sont constituées pour plus de moitié de prestations CAF. A cette **précarité économique s'ajoutent des fragilités en termes de composition des ménages** habitant la commune : la commune concentre le taux le plus important de ménages composé d'une personne et de familles monoparentales, avec potentiellement plusieurs enfants à charge. Enfin, les habitant.es de Saint-Trojan-les-Bains sont les plus concerné.es à l'échelle de la Communauté de commune par le fait de ne pas posséder une voiture, ce qui peut renforcer l'isolement des personnes seules et des familles monoparentales.

- Des communes avec **un score de risque d'exposition à la précarité alimentaire modéré voire élevé, et un nombre d'habitant.es important** : Saint-Pierre-d'Oléron et Saint-Georges-d'Oléron.
 - La commune de **Saint-Pierre-d'Oléron,** centre administratif de l'Île, **est la commune la plus peuplée du territoire**. Le risque de précarité alimentaire s'explique principalement par la concentration des publics sur une même zone, et notamment de jeunes NEET – 3ème taux le plus important en comparaison avec les autres communes de l'Île.
 - La commune de **Saint-Georges-d'Oléron** concentre quant à elle le plus fort taux de personnes immigrées dans sa population, le 2ème taux le plus important de travailleur.ses en emploi précaire et le 2ème plus fort taux de ménages avec au moins trois enfants de moins de 25 ans.
 - Ces deux communes semblent également être les plus **touristiques** – tourisme côtier à la Cotinière à Saint-Pierre-d'Oléron, et tourisme balnéaire pour Saint-Georges-d'Oléron –, ce qui se retrouve dans la concentration des résidences touristiques et campings dans ces deux territoires. A cette activité économique est rattachée la **saisonnalité de l'emploi et le risque de précarité financière associé, et de surcroit de précarité alimentaire**.

Au regard des publics et des zones identifiées comme à risque de présenter des situations de précarité alimentaire sur l'Île d'Oléron, il apparait nécessaire de comprendre **quelles réponses sont apportées sur le territoire en termes d'accès à l'alimentation**, et si celles-ci sont accessibles pour les publics les plus vulnérables.

IV. L'ACCÈS À L'ALIMENTATION SUR L'ÎLE D'OLÉRON

- Quel est le **maillage de l'offre alimentaire** sur le territoire ?

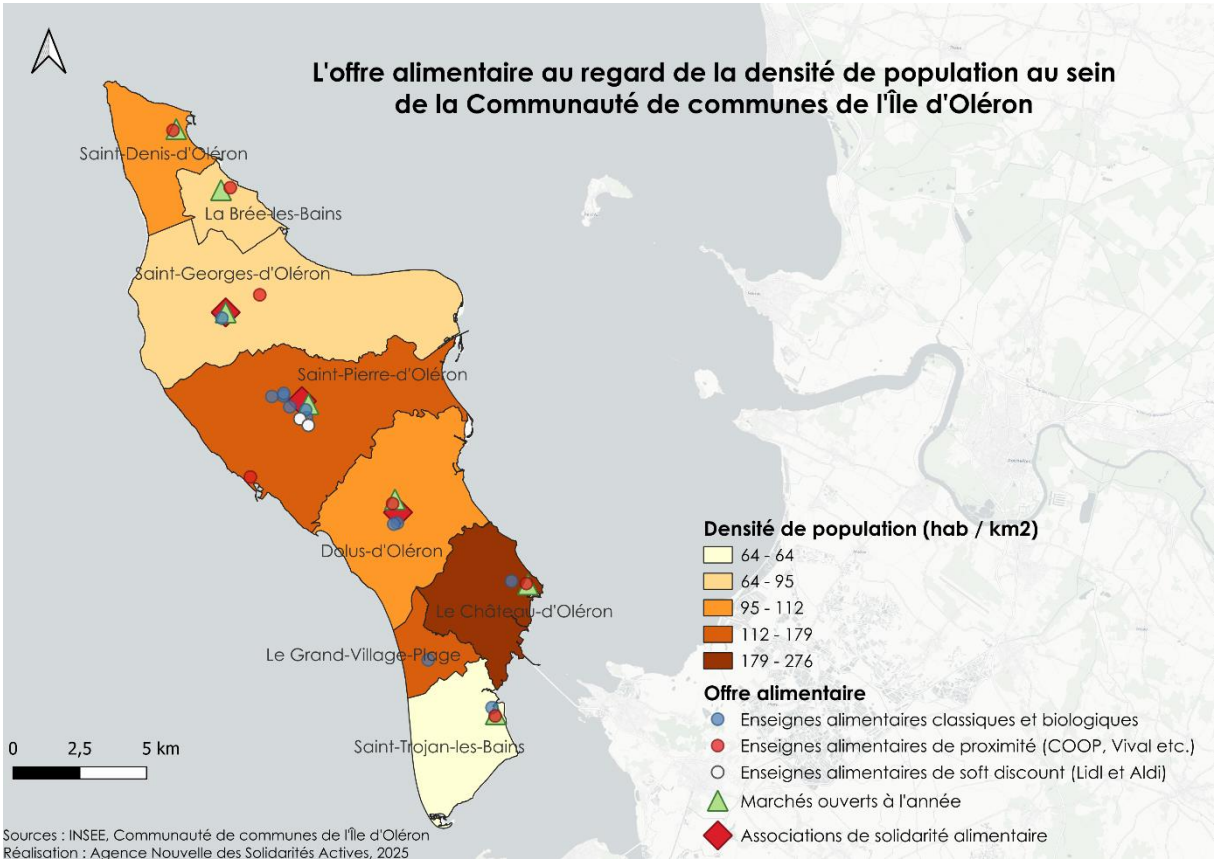
- Comment se déploie la **solidarité alimentaire** sur l'Île ?

- A **quels publics** s'adressent les dispositifs de solidarité alimentaire ?

1. L'OFFRE ALIMENTAIRE SUR L'ÎLE

On entend dans ce diagnostic **l'offre alimentaire comme l'ensemble des sources d'approvisionnement en denrées alimentaires disponibles** sur un territoire. Elle englobe non seulement les denrées disponibles en grandes et moyennes surfaces (GMS), dans les commerces de proximité mais aussi sur les marchés. En outre, elle inclut l'aide alimentaire, qui est définie par l'article L-266-2 du CASF comme la « fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement ». L'étude de l'offre alimentaire inclut les **conditions de son accessibilité, la qualité des produits disponibles, leur prix et leur diversité**.

Figure 3 : Carte de l'offre alimentaire au regard de la densité de population sur le territoire de l'île d'Oléron



La carte suivante, constituée grâce à un recensement partagé par la Communauté de communes de l'Île d'Oléron et de données INSEE, recense les commerces existants sur le territoire, et dresse le portrait d'une **offre alimentaire plutôt développée sur les 8 communes de l'Île :** chaque commune dispose au moins d'une enseigne alimentaire, que ce soit une enseigne classique telle que Leclerc ou Intermarché, biologique comme La Vie Claire ou BioCoop, de proximité telle que COOP ou Vival, ou enfin de soft discount comme Aldi ou Lidl. En parallèle, toutes les communes, à l'exception du Grand-Village-Plage, disposent d'un marché ouvert à l'année. Toutefois, **toutes les communes ne sont pas dotées de manière équitable** : la commune de Saint-Pierre-d'Oléron concentre à elle seule sept enseignes alimentaires classiques et biologiques, une enseigne de proximité et deux enseignes de soft

discount, tandis que les communes de Saint-Denis-d'Oléron et de la Brée-les-Bains ne disposent chacune que d'un marché et d'une enseigne de proximité.

L'offre de **solidarité alimentaire est quant à elle polarisée autour des trois communes centrales** de l'Île : à Saint-Georges-d'Oléron se trouve le Secours Populaire, à Saint-Pierre-d'Oléron l'association O.C.E.A.N. et à Dolus-d'Oléron les Restos du Cœur[17].

L'organisation du territoire interroge d'emblée **l'accès des publics, et notamment des habitant.es des extrémités Nord et Sud de l'Île, à l'offre alimentaire,** en termes de moyens économiques, de mobilité, mais également de recours aux dispositifs de solidarité alimentaire.

2. RÉALISER DES ACHATS ALIMENTAIRES SUR L'ÎLE D'OLÉRON : DES CONTRAINTES D'ACCÈS POUR LES PLUS VULNÉRABLES

Les contraintes d'accès géographique aux enseignes alimentaires

Pour réaliser des achats alimentaires, les habitant.es de l'Île d'Oléron ont le choix de se rendre dans diverses enseignes, de tout type : grande et moyenne surface, magasin de proximité, enseigne de soft discount, magasin biologique, ou encore marchés locaux. Au total, **28 enseignes alimentaires ont été recensées à l'échelle de l'Île**. Cependant, se rendre dans une enseigne alimentaire n'est possible que si les personnes sont en capacité physique de s'y déplacer **: si les personnes ne peuvent accéder facilement aux lieux de vente, du fait de leur éloignement de ceux et/ou de l'absence de moyens de locomotion adapté, elles peuvent alors se retrouver en situation de précarité alimentaire**. Les personnes qui ne disposent pas de voiture – 9,4 % de la population à l'échelle de l'Île en 2021[18] – doivent en effet se reposer sur les **transports en commun du territoire** pour se déplacer, or ceux-ci restent **très peu développés, avec seulement deux lignes de bus** qui relient l'Île au continent :

- La ligne 154, avec 7 passages par jour – 8 le weekend en période de vacances scolaires –, qui ne dessert que les communes de Saint-Pierre-d'Oléron, Dolus-d'Oléron et le Château-d'Oléron ;
- La ligne 155, avec seulement 2 passages par jour, qui ne dessert ni Saint-Trojan-les-Bains ni le Grand-Village Plage.

Les lignes de bus sont très peu fréquentées par les personnes rencontrées dans le cadre de l'étude, qui privilégient plutôt, pour celles qui le peuvent, le **transport à la demande** mis en place par la Communauté de communes sur l'Île. Ce service, dont la compétence dépendait à l'origine de la Région a été repris en 2021 par la Communauté de communes, et propose

[17] L'association le Secours Catholique n'a pas été indiquée sur la figure 1 car elle ne propose pas de distributions de denrées alimentaires aux personnes qu'elle accompagne et ne rentre donc pas sous la définition d' « offre alimentaire » énoncée plus haut.

[18] INSEE, (2025). Dossier complet. Intercommunalité – Métropole de l'Île d'Oléron : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-241700624#tableau-POP_G2

aux personnes qui le souhaitent de **venir les chercher chez elles et de les déposer dans l'une des 23 destinations prévues de l'Île, à condition que cette destination soit située à plus d'1km de leur lieu de vie**, avec un retour vers le domicile 2 heures plus tard, du mardi au samedi hors période estivale – juillet / août. Les habitant.es doivent **réserver leur transport la veille** avant 17 heures par téléphone, et payent **2 euros par trajet** – soit 4 euros pour un aller-retour. Les communes de Saint-Georges-d'Oléron et de Saint-Denis-d'Oléron bénéficient, grâce à une convention signée avec la Communauté de communes, de tickets de transport à la demande à 1 euro, qui sont distribués aux ménages accompagnés par les CCAS des communes – les autres communes n'ayant pas sollicité la Communauté de communes pour la mise en place d'un dispositif tel.



Figure 4 : Arrêt du transport à la demande dans la commune de Saint-Pierre-d'Oléron

Ce dispositif dessert **uniquement les communes de Saint-Pierre-d'Oléron, Dolus-d'Oléron, Saint-Georges-d'Oléron et le Château-d'Oléron**, et dessert des arrêts jugés stratégiques tels que les **supermarchés, les centres de soin, les associations de solidarité alimentaire et les mairies**. Les horaires de passage sont fixés à l'avance : par exemple, un seul transport par jour a lieu vers la commune de Saint-Pierre-d'Oléron, à 9h30, et le trajet retour est prévu à 11H30, tandis que la commune de Saint-Georges-d'Oléron n'est desservie que le mercredi matin. Ce dispositif apparait donc de fait **limité, et réservé plutôt aux personnes retraitées, ne permettant pas aux personnes qui sont en activité de l'utiliser,** par exemple pour réaliser leurs courses en fin de journée.

> *Le transport à la demande n'est pas adapté pour tous les publics, il y a des horaires précis et tu ne peux pas aller où tu veux – une responsable d'un CCAS de l'Île*

Enfin, l'utilisation du transport à la demande reste **très inégale sur le territoire** : le trajet le plus effectué en 2024 reliait la commune de Saint-Georges-d'Oléron à la mairie de Saint-Pierre-d'Oléron – permettant un accès à pied à la distribution de l'association O.C.E.A.N. –, et **l'arrêt le plus desservi toute provenance confondue était le Leclerc** de Saint-Pierre-d'Oléron. A l'inverse, l'arrêt du supermarché de Cheray n'a eu aucun passager sur l'année – les personnes s'y rendant habituellement habitant Saint-Georges-d'Oléron, l'arrêt est situé à moins d'1km de leur lieu de vie donc non éligible au transport à la demande.

En définitive, ce dispositif, qui cumule en moyenne 300 trajets par mois, semble être **principalement utilisé par des personnes âgées qui ne sont pas nécessairement confrontées à une situation de précarité**. A l'inverse, il reste en partie **inadapté pour couvrir l'ensemble des besoins de mobilité des habitant.es les plus précaires** de l'Île, en raison des horaires prédéfinis, des critères d'accès, et surtout du **prix pour un trajet**.

> *Je prends le transport à la demande pour aller faire mes courses. Ça me revient à 2 euros l'aller et 2 euros le retour. C'est cher mais je n'ai pas le choix, je ne conduis pas. Je dois tout calculer au centime près pour m'en sortir, c'est compliqué – une femme seule, retraitée, vivant au Château-d'Oléron*

Pour pallier les limites associées à ce dispositif, certaines personnes rencontrées déclarent **réaliser du covoiturage** pour se rendre dans les enseignes alimentaires du territoire, permettant également une réduction des coûts associés à l'essence pour réaliser ses achats. D'autres restent **contraintes à se rendre dans les lieux les plus proches de leur lieu de vie** pour réaliser leurs achats, car **limitées en termes de mobilité**.

> *Si tu n'as qu'un U Express, comme à Saint-Denis, et bien ça te coûte plus cher de faire tes courses au quotidien, surtout quand tu ne peux pas te déplacer – une assistante sociale du département*

Les impératifs économiques limitant les choix en termes de lieux d'approvisionnement

En parallèle des enjeux associés à la mobilité sur le territoire, les personnes vulnérables, rencontrées affirment **ne pouvoir fréquenter l'ensemble des commerces existants sur l'Île** pour s'approvisionner en nourriture. Et pour cause**, les tarifs pratiqués par certaines enseignes sont trop élevés** au regard de leurs revenus.

En mars 2025, l'association de consommateur.ices UFC-Que Choisir a publié un classement de 10 grandes surfaces alimentaires afin d'identifier les enseignes pratiquant les meilleurs prix. C'est l'enseigne Lidl qui apparaît dans ce classement comme la moins chère, suivie par Leclerc puis Intermarché[19]. Ce classement correspond aux enseignes citées par les personnes rencontrées comme les lieux fréquentés pour réaliser leurs achats alimentaires : essentiellement Lidl et Leclerc, et plus à la marge Intermarché et Super U. Les enseignes de proximité sur le territoire n'ont pas été mentionnées par les personnes rencontrées, et sont généralement associées à des lieux dédiés aux touristes, où les prix sont en moyenne plus élevés qu'en grande surface classique. **Les lieux fréquentés par les personnes rencontrées dépendent principalement des prix pratiqués par les enseignes**.

> *Je vais dans les magasins selon les prix affichés, j'ai tout comparé pour acheter moins cher et rentabiliser mes courses : le poulet est moins cher au Super U qu'au Leclerc par exemple – une femme en couple avec 3 enfants, en intérim, vivant à Saint-Georges-d'Oléron*

[19] E. Casalegno, N. Bauduin, (2025). « Supermarchés. Lesquels sont vraiment moins chers ? » *UFC-Que Choisir* : Supermarchés - Lesquels sont vraiment les moins chers ? - Actualité - UFC-Que Choisir

Une fois le choix du lieu pour réaliser ses achats alimentaires opéré, c'est une nouvelle fois le **prix du produit qui apparaît comme l'un des premiers critères auxquels les personnes sont attentives, voire le seul** pour les ménages les plus vulnérables. Plusieurs stratégies sont alors déployées par les personnes les plus contraintes pour limiter l'impact financier de leurs achats alimentaires – l'alimentation étant généralement la première variable d'ajustement pour les ménages les plus précaires sur le plan financier :

- **Réaliser ses achats après avoir bénéficié d'une distribution de denrées alimentaires** auprès d'une association du territoire, afin de compléter son approvisionnement.

> *Je vais chez Super U juste après la distribution chez O.C.E.A.N. Je passe au rayon antigaspi et j'achète de quoi mettre sur le pain de mie qu'on m'a donné, du jambon par exemple. Je dresse une petite liste des choses qui me manquent : cette fois-ci c'était du citron, du poivre, du beurre, des patates et de la salade, de quoi tenir avant la prochaine distribution – une femme seule, sans emploi, vivant à Saint-Pierre-d'Oléron*

- Réaliser ses achats dans les **rayons antigaspi pour se procurer des produits à date courte et les congeler**, permettant ainsi de réaliser des économies notamment dans l'achat de produits carnés.

> *En début de mois, je vais chez Lidl le matin, et j'achète de la viande à date courte, je la congèle et on a de quoi manger des protéines pour le mois. Le mois dernier, sur un caddie de 125 euros, j'en avais pour environ 90 euros de viande à date courte ! – une femme en couple avec 3 enfants, en intérim, vivant à Saint-Georges-d'Oléron*

Ce recours aux rayons antigaspi est particulièrement développé en **amont des saisons estivales, les prix pratiqués dans les enseignes alimentaires ayant tendance à augmenter** à l'arrivée des touristes sur l'Île.

> *A chaque vacances les prix augmentent ! Donc on fait forcément moins d'achats, on vit sur les réserves de l'hiver et sur ce qu'on a congelé après nos achats de produits à date courte – une femme en couple sans enfants, retraitée, vivant au Château-d'Oléron*

Ces pratiques **ne sont toutefois possibles que si les personnes disposent chez elles d'équipements adéquats** pour stocker et congeler les produits achetés en gros.

- Multiplier les recours aux enseignes alimentaires, et **réaliser ses achats selon les promotions disponibles dans les différentes enseignes fréquentées**. Cette stratégie nécessite toutefois une disponibilité des personnes pour suivre les catalogues des enseignes et une flexibilité pour se rendre dans les commerces pratiquant les promotions.

> *D'abord je vais chez Lidl, et de temps en temps selon les promos que je vois passer je vais chez Leclerc pour acheter soit de la viande, soit de la lessive, toujours en promotion – une femme seule avec 2 enfants, en CDI, vivant au Château-d'Oléron*

- Utiliser l'application ***Too Good To Go*** **pour avoir accès à des denrées en date courte moins chères qu'en rayon antigaspi**, notamment auprès de l'enseigne Intermarché du territoire. Cette enseigne mène une politique volontariste pour limiter le gaspillage alimentaire et favoriser le « zéro déchet », en ayant notamment recours à la plateforme de revente. Ce n'est toutefois pas le cas de toutes les enseignes du territoire.

Si ces diverses stratégies permettent aux personnes les plus vulnérables de réaliser des achats alimentaires malgré leurs budgets contraints, celles-ci déclarent toutefois **rester limitées dans les produits qu'elles ont la capacité d'acheter**. Elles rencontrent notamment des difficultés pour se procurer des produits carnés tels que la **viande et le poisson**, ainsi que les **fromages,** essentiellement pour des raisons financières.

> *Il faut être patient et attendre les promotions. On a modifié nos façons de consommer, on est moins gourmands, surtout en ce qui concerne les protéines animales – une femme en couple sans enfants, retraitée, vivant au Château-d'Oléron*

L'accès symbolique aux lieux de vente en direct

Les personnes en situation de précarité sur l'Île d'Oléron **fréquentent très peu les marchés locaux ou encore les points de vente en direct des producteur.rices** pour réaliser leurs achats alimentaires[20]. Les agriculteur.ices du territoire rencontré.es partagent ce constat, en évoquant plutôt le tourisme comme principal débouché des marchés de Dolus-d'Oléron et Domino notamment – à Saint-Georges-d'Oléron – mais également du jardin de la Josière, lieu de production et de vente en direct de légumes bio de saison.

> *L'insularité nous garantit une protection par l'activité touristique : les touristes et les personnes qui ont des résidences secondaires restent sensibles à la vente en direct sur les périodes estivales. En revanche, on ne voit presque pas de personnes dans le besoin, elles pensent que ces produits ne sont pas accessibles – un.e agriculteur.ice du territoire*

Le sujet **de l'accessibilité symbolique** aux lieux de vente apparaît alors comme prégnant sur l'Île, les personnes concernées par des situations de précarité témoignant **ne pas nécessairement oser se rendre dans des lieux de vente en direct** de la production ou au marché, par peur que ceux-ci soient trop onéreux. Certains prix pratiqués dans les marchés

[20] Par soucis de cohérence et de représentation cartographique, les points de vente en direct des productions maraîchères du territoire n'ont pas été recensés dans la figure 1.

locaux sont effectivement supérieurs à ceux des grandes surfaces, rejoignant la problématique d'une accessibilité financière aux denrées alimentaires pour les ménages les plus vulnérables.

> *J'ai déjà essayé d'aller au marché, mais franchement quand je vois les prix… avec des petits revenus c'est difficile, on ne peut pas faire nos courses là-bas – une femme seule, retraitée, vivant à Saint-Georges-d'Oléron*

Ce constat n'est toutefois pas vérifié et serait à approfondir pour les lieux de vente en direct des producteur.rices. En tout état de cause ces lieux de vente en direct ou au marché ne sont, d'après les agriculteur.ices du territoire, que **trop peu connus des habitant.es** de l'Île d'Oléron. Si l'association Marennes Oléron Produits Saveurs (MOPS) a édité un guide qui recense les points de vente en direct des producteur.ices sur l'Île, celui-ci n'est pas suffisamment relayé aux habitant.es pour entrainer une augmentation des recours à ces lieux de vente à l'échelle de l'Île. De surcroît, la **précarité mobilité subie par une partie des habitant.es de l'Île reste un frein** à la fréquentation de ces lieux de vente en direct, qui ne sont pas desservis par les transports en commun ou le transport à la demande.

Finalement, malgré une offre pour réaliser des achats alimentaires variée, une partie des **publics les plus vulnérables se rend d'abord dans les dispositifs de solidarité alimentaire** du territoire, qui représentent pour une majorité des personnes rencontrées, leur premier lieu d'approvisionnement en nourriture.

3. UNE OFFRE DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE DIVERSIFIÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Les **dispositifs de solidarité alimentaire** apparaissent comme un élément **structurant dans les parcours d'approvisionnement des ménages les plus vulnérables sur l'Île**. Plusieurs dispositifs existent sur le territoire, et proposent des aides diversifiées aux personnes.

Une forte présence associative sur le territoire

En termes de **distribution de colis composés de denrées alimentaires, trois associations opèrent sur l'Île d'Oléron** : **les Restos du Cœur** qui proposent une distribution hebdomadaire, **l'association O.C.E.A.N.** *via* une distribution bimensuelle, et le **Secours Populaire**, qui accueille les ménages qu'elle accompagne une fois par mois. En parallèle, une antenne du **Secours Catholique** est présente sur le territoire et propose aux ménages suivis un **accompagnement financier ponctuel**. Enfin, les associations locales **Oléron d'Abord et le Lion's club sont des lieux de solidarité ressource** pour les habitant.es les plus vulnérables.

A. L'Association O.C.E.A.N.

L'association O.C.E.A.N., implantée depuis 30 ans sur l'Île d'Oléron, fonctionne grâce à la mobilisation d'une vingtaine de bénévoles actif.ves et de 25 salarié.es qui assurent différentes activités : **l'aide alimentaire, une boutique solidaire, une ressourcerie** ainsi qu'un service de **mobilité**. Les locaux de l'association se situent à Saint-Pierre-d'Oléron, et sont loués par la commune. L'association dispose également d'une antenne au Château-d'Oléron – anciennement lieu de distribution, cette antenne accueille aujourd'hui une boutique, un accueil pour l'inscription des personnes recourantes ainsi qu'une chambre froide et un stock de produits secs pour réaliser, si besoin, des colis d'urgence.

L'association accueille les personnes recourantes par **deux biais** :

- Soit les personnes sont **orientées par un CCAS ou un.e assistant.e social.e du territoire**, et dans ce cas c'est **la structure orienteuse qui établit les critères** d'accès à l'aide d'O.C.E.A.N. ;
- Soit les personnes se rendent à une **permanence de l'association au Château-d'Oléron** pour solliciter une inscription, et dans ce cas leur **dossier est évalué par la présidente de l'association**. Les critères d'accès reposent sur un **reste à vivre de moins de 10 euros par jour et par personne**, ainsi que sur la **situation familiale de la personne**.

Une inscription à l'association vaut pour **maximum 6 mois**. Certains CCAS proposent des **orientations de 3 mois pour des personnes traversant un moment de rupture**, ou entre deux saisons. A l'épuisement des droits, le **dossier du ménage est réétudié**, et l'inscription peut être **renouvelée sans limite dans le temps**.

En 2024, l'association accueille **190 foyers**.

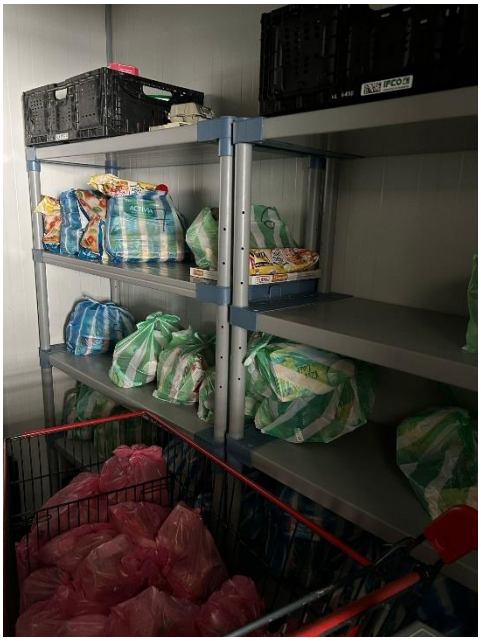
Lors des distributions, qui ont lieu deux fois par mois, le mardi, les personnes se présentent à l'association sans heure de rendez-vous, et sont enregistrées à l'accueil selon leur ordre d'arrivée. Elles attendent leur tour dans une **salle d'attente avec du café à disposition**, puis circulent dans les locaux, accompagnées de la responsable de l'aide alimentaire pour récupérer des produits d'épicerie et des produits frais. Les communes du **Château d'Oléron, de Dolus-d'Oléron et Saint-Trojan-les-Bains** ont mis en place **un bus** qui amène les habitant.es le mardi après-midi dans les locaux de l'association. Ces personnes sont prioritaires pour récupérer leur colis le mardi après-midi, afin de fluidifier le passage dans les locaux de l'association.

Un **colis de base** est composé de **légumes en conserves, de conserves carnées** – type raviolis, cassoulet etc. – ou de poisson – sardines, thon –, de **féculents** – pâtes, riz, semoule, lentilles –, **d'huile, de lait,** puis de **produits plaisirs** tels que des gâteaux, chocolats, bonbons disponibles selon les arrivages. Les personnes choisissent ces denrées sèches parmi une sélection proposée sur des étagères, les quantités auxquelles elles ont le droit étant adaptée à la composition de leur foyer. Les personnes récupèrent ensuite un sac de **produits frais** préparés en amont de la distribution selon le nombre de personnes dans le foyer, composé de yaourts, fromage, beurre et autres produits sous vides. Enfin, les personnes choisissent des **fruits et légumes** présentés dans des cagettes en libre-service, ainsi que des **boissons sucrées** sous la supervision de la responsable de la distribution. Les personnes peuvent se servir autant qu'elles le souhaitent en fruits et légumes, dans la mesure où elles respectent **un principe d'équité** avec l'ensemble des

personnes recourantes. De manière générale, l'association veille à adapter les produits selon les régimes alimentaires déclarés par les personnes, notamment pour celles qui ne mangent pas de viande ou de poisson. Enfin, **quelques produits destinés aux jeunes enfants** sont proposés, tels que des petits-pots et des compotes, mais peu de familles avec de jeunes enfants sont bénéficiaires de l'association.

Figures 5 : Photographies de la distribution du 18 mars 2025 de l'association O.C.E.A.N. de Saint-Pierre-d'Oléron





Les personnes recourantes payaient, jusqu'au 1er avril 2025, 1,80 € par personne du foyer pour bénéficier d'un panier. **Le prix du panier passe à 2 € par personne à compter du 1er avril**, les enfants payant à partir de leurs 3 ans. Cela peut arriver que les personnes ne puissent pas régler la somme sur une distribution, mais dans ce cas les **responsables font preuve de souplesse** et les laissent régler la fois suivante, ou en début de mois suivant.

Sur **demande d'un CCAS ou d'un.e assistant.e social.e**, l'association distribue également des **colis d'urgence**, destinés à des **personnes non-inscrites à la distribution bimensuelle**, afin de palier un besoin ponctuel. Ces colis sont composés à partir de **denrées achetées par l'association**, généralement au Super U du Château-d'Oléron quand il y a des promotions. L'association achète des produits secs à date longue et des produits d'hygiène, qui sont conservés dans deux stocks d'urgence, dans les locaux de Saint-Pierre et dans l'antenne du Château d'Oléron.

Pour garantir le fonctionnement de ses distributions, l'association s'approvisionne auprès de plusieurs circuits d'approvisionnements :

- **La Banque Alimentaire** de la Charente Maritime, située à Périgny, tous les quinze jours, le lundi. Les communes de l'île prêtent main forte à l'association pour assurer son approvisionnement : elles envoient chacune leur tour un camion et des agents pour accompagner l'association jusqu'à la Banque Alimentaire. Cette source d'approvisionnement représente une part importante de la composition des colis alimentaires distribués un mardi sur deux aux personnes recourantes.

- **Des partenariats** noués **avec Comerso et Phoenix** – plateformes de collecte et de redistribution des invendus des grandes et moyennes surfaces – qui l'approvisionnent en produits secs et boissons issus des invendus des enseignes alimentaires.

- **Des ramasses quotidiennes** organisées auprès des enseignes alimentaires du territoire du lundi au vendredi. Ces ramasses alimentent des distributions intermédiaires proposées aux personnes inscrites : selon les quantités ramassées en semaine, l'association rappelle certaines des personnes recourantes pour leur proposer un **colis entre deux distributions**, à venir chercher sur site. Les produits ramassés permettent également à l'association de compléter un stock pour réaliser les colis d'urgence sur demande des professionnel.les de l'action sociale du territoire.

L'association **ne ramasse pas auprès de toutes les enseignes du territoire** : certaines comme Intermarché et Lidl proposent quotidiennement des paniers antigaspi à leurs client.es, limitant alors considérablement les quantités qui peuvent être rétrocédées aux associations d'aide alimentaire. L'association travaille principalement avec l'enseigne **Leclerc à Saint-Pierre**, qui lui propose les plus gros volumes à ramasser sur l'île. Ce biais d'approvisionnement fonctionne toute l'année, et est **particulièrement fructueux après les périodes estivales et les fêtes**.

L'association a cherché à monter des partenariats avec les maraîchers de l'île, mais aucun n'a vu le jour de manière pérenne. Ponctuellement, des maraîchers ou producteurs de l'île contactent l'association pour proposer des surplus, mais il semblerait que les **agriculteur.ices du territoire aient des liens plus développés avec les Restos du Cœur**, tandis **qu'O.C.E.A.N. travaille plus fréquemment avec les enseignes alimentaires** via ses ramasses quotidiennes.

> *« On n'est pas fermés aux opportunités des maraîchers mais on n'a pas non plus de gros besoins. On a un boulanger qui peut nous appeler quand il a des fournées de pain trop cuites, on a aussi régulièrement récupéré des œufs auprès d'un producteur […]. Ça reste ponctuel – un.e responsable de l'association O.C.E.A.N.*

En France, l'aide alimentaire distribuée « en nature » provient de plusieurs sources d'approvisionnement :

1. Les denrées achetées via **le FSE+** (Fond social Européen) qui finance l'achat en gros de denrées destinées à l'aide alimentaire via un marché public géré par France AgriMer, ou le CNES. Ces produits, bien que garantissant une stabilité non négligeable dans les approvisionnements, suscitent également des **réflexions en matière de qualité et de diversité de l'offre** – pour cause, des catalogues restreints de denrées et des temps de livraison aléatoires.

2. Les dons de **GMS, de producteurs, distributeurs** : Le Pacte National de Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire (2013), la loi Garot (2016) puis Egalim (2018) ont pour objectif de réduire le gaspillage et obligent les distributeurs et les acteurs de la restauration collective à donner les produits invendus encore propres à la consommation aux associations, en échange d'une défiscalisation de leurs dons à hauteur de 60 %. Ces évolutions législatives provoquent une **augmentation des denrées à dates limites de consommation (DLC) courtes données aux associations**, accentuée par les politiques d'achat à date courte à prix cassés de la grande distribution.

3. Les dons de particuliers, notamment pendant les **collectes** réalisées en GMS.

4. Les **achats réalisés directement par les structures d'aide alimentaire**, auprès de GMS, de producteurs ou de fournisseurs, pour compléter les sources précédemment citées.

Les locaux de Saint-Pierre et l'antenne du Château-d'Oléron accueillent en parallèle de la distribution alimentaire une **boutique solidaire**, dont les recettes permettent de financer les activités de l'association. Ces boutiques proposent des **vêtements et linges à prix réduits et sont ouvertes à toutes les personnes intéressées**. Elles sont approvisionnées par des dons, soit de magasins qui cèdent leurs fins de série, soit de particulier.es, et fonctionnent sur le même modèle qu'une friperie : **les personnes achètent les vêtements à 12€ le kg**. Au total**, 80 tonnes de vêtements sont passées par les boutiques solidaires de l'association en 2024**.

L'association dispose enfin d'un **service mobilité**, qui propose des locations de véhicules 2 roues à prix bas pour les apprenti.es, saisonnier.es, et les personnes en contrat de travail à durée déterminée ou en formation. Sur sollicitation des personnes recourantes, les bénévoles et responsables de la distribution peuvent également orienter les personnes vers les services du territoire – notamment France Travail, les Missions Locales etc.

B. Les Restos du Cœur

Les Restos du cœur sont présents en Charente-Maritime *via* 22 centres de distribution. Sur l'Île d'Oléron, ils sont situés à **Dolus-d'Oléron**, et installés depuis deux ans et demi dans un local mis à disposition par la commune. Le centre fonctionne grâce à la mobilisation active d'une **cinquantaine de bénévoles**, et organise ses distributions de colis alimentaires tous les **mardi et mercredi après-midi**.

Les bénévoles préparent les colis les mardis et mercredis matin, selon les stocks disponibles et en tenant compte de la composition familiale des ménages accueillis. Tous les mardis et mercredis après-midi, les personnes se présentent dans les locaux de l'association selon un créneau de rendez-vous convenu avec elles au moment de leur inscription.

L'accès aux Restos du Cœur est **gratuit**. L'inscription des personnes est réalisée par deux bénévoles, et peut se faire tout au long de l'année, même si une part importante des recourant.es sont réinscrit.es d'une campagne sur l'autre – ouverture de la campagne d'été en mars, et de la campagne d'hiver en novembre. Le moment de **l'inscription est un temps dédié pour étudier le dossier de la personne et discuter de sa situation**. L'accès à l'aide alimentaire des Restos du cœur est **soumis à un barème**, décidé par l'association nationale (AN), à partir **du calcul du reste à vivre de la personne**. Ce calcul repose sur l'analyse de la situation de la personne : sa composition familiale notamment, ses revenus, ses charges (loyer ou taxe foncière, factures d'énergie–, éventuelles dettes). Les documents sont présentés par la personne au moment de son inscription. A noter que les factures liées aux dépenses téléphoniques et aux assurances ne sont pas prises en compte dans les calculs. Le **barème est évolutif selon la situation du ménage** : une famille monoparentale verra son reste à vivre réhaussé de 10 % par rapport à une famille avec deux parents**,** pour prendre en compte les difficultés inhérentes à la monoparentalité dans l'accès à l'aide alimentaire. Enfin, l'association observe une tolérance pour les ménages dont le reste à vivre dépasse jusqu'à 10 % de la limite maximale du barème national : après une réunion d'équipe, l'aide alimentaire est généralement validée pour le ménage, avec une dotation minorée de moitié – soit un colis assurant 4 repas au lieu de 8 pour une personne seule, et 3 repas au lieu de 6 par personne supplémentaire dans le foyer. L'association **rencontre toute personne qui franchit la porte pour solliciter une aide alimentaire,** et n'est contrainte à refuser en moyenne que 10 % des ménages sur chaque campagne. Sur la campagne hivernale 2024, 10 ménages ont été refusés sur les

117 rencontrés pour une inscription. En 2024, au total, ce **sont 156 ménages – soit 304 personnes – qui ont bénéficié de l'aide alimentaire** proposée par les Restos du Cœur.

Lorsque les personnes arrivent dans le local des Restos du cœur, elles sont accueillies par un.e bénévole qui enregistre leur venue, puis se voient **proposer un thé ou café dans une zone d'attente**, où est disposé un espace jeu pour jeunes enfants, avant de démarrer la distribution alimentaire. Elles ont accès dans cette zone à un **vestiaire**, dans lequel elles peuvent choisir gratuitement deux vêtements par distribution. Pendant la distribution, les personnes sont accompagnées par un.e bénévole qui leur indique les produits et les quantités auxquelles elles ont le droit, selon un **nombre de point adapté au nombre d'adultes et d'enfants dans le foyer**. La distribution accompagnée veille à assurer l'équité dans les distributions. Un colis distribué équivaut à **huit repas pour une personne seule**, puis sont ajoutés **six repas par nombre de personnes supplémentaires dans le foyer** – par exemple, pour une famille composée de deux adultes et trois enfants âgés de plus de 3 ans, le colis contiendra 32 repas.

Figure 6 : Affiche donnant pour exemple le nombre de points associés à chaque type d'aliments, locaux des Restos du Cœur de Dolus-d'Oléron



Les personnes composent leurs colis en respectant un **circuit imposé** dans les locaux de l'association et sont accompagnées par un.e bénévole. Elles choisissent, selon leur nombre de points, des produits parmi des **yaourts, du fromage, du lait, des desserts, des fruits et légumes, des féculents, des légumes en boîte, du pain et enfin des protéines** – boites de conserve, poisson et viande surgelés, viande sous vide et / ou œufs. De la **nourriture pour animaux** est également proposée aux personnes qui en ont besoin, hors suivi des points. Les familles avec des jeunes enfants de moins de 3 ans se voient également proposer des produits alimentaires adaptés comme du **lait entier, des petits pots et desserts, ainsi que des couches**. Les bénévoles sont attentifs à proposer des denrées adaptées aux pratiques alimentaires et conditions de vie des personnes : les personnes végétariennes se voient attribuer l'entièreté de leurs points à dépenser dans la section protéines en œufs, et les bénévoles ne distribuent pas de produits surgelés aux quelques recourant.es qui vivent dans leur voiture.

La distribution accompagnée est également propice aux échanges entre bénévoles et personnes accueillies : les bénévoles peuvent orienter les personnes accueillies sur leurs choix, notamment pour leur **proposer de tester des recettes**, qui sont affichées sur les murs des locaux. Toutefois, l'association admet qu'il est parfois difficile de proposer des recettes respectueuses d'un équilibre nutritionnel, puisque celles-ci dépendent des stocks disponibles, et a fortiori des canaux d'approvisionnement de l'association.

Figures 7 : Photographies de la distribution du 18 mars 2025 des Restos du Cœur de Dolus-d'Oléron





L'approvisionnement des centres des Restos du Cœur est **centralisé par l'association départementale**, dont les entrepôts sont situés à Asnières-la-Giraud sur le continent. Toutes les semaines, le responsable du centre réalise une commande de denrées à l'association départementale pour un réassort quinze jours plus tard. Le centre de Dolus-d'Oléron est limité dans les quantités qu'il peut commander, celles-ci sont **définies selon le nombre de ménages accueillis et les stocks** au global de l'association.

Les stocks de l'Association départementale dépendent de **trois principaux canaux d'approvisionnement**, gérés par l'association nationale, :

- Des **dons d'entreprises agroalimentaires** ;
- Des **achats de denrées FSE+** ;
- Des **achats auprès de fournisseurs divers** – réalisés grâce à des subventions dédiées telles que le fonds Mieux Manger pour Tous, ou aux dons de particuliers. Ces achats permettent notamment aux centres de distribution de **proposer des fruits et légumes diversifiés** aux personnes accueillies.

Enfin, l'association nationale organise tous les ans une **collecte nationale**, coordonnée par les centres de distribution dans les enseignes alimentaires de proximité. Les denrées collectées sont envoyées à l'Association départementale de référence et mises à disposition pour une potentielle redistribution sur d'autres centres du département. Les centres peuvent garder une part des denrées collectées au local selon leurs besoin, notamment sur des produits à date courte et sur des produits adaptés aux jeunes enfants pour les centres qui en accueillent. A l'échelle nationale, les tonnages collectés lors de la collecte annuelle sont en baisse : **le département de Charente Maritime enregistre une diminution de 17 % des tonnages collectés entre 2024 et 2025**. La **baisse du pouvoir d'achat et un contexte politique anxiogène** sont évoqués comme les principales raisons de cette baisse par le responsable du centre de Dolus.

Sur l'île d'Oléron, le centre organise en parallèle de ces trois canaux d'approvisionnement des **ramasses auprès de maraîchers et d'entreprises du territoire**. Celles-ci permettent de diversifier les denrées distribuées aux personnes accueillies, mais **ne représentent pas un canal d'approvisionnement structurant** pour l'association.

> *On peut travailler en local avec des maraîchers qui nous donnent leurs surplus, ou avec des entreprises de la Cotinière qui nous donnent leurs denrées mal calibrées, comme des crèmes dessert – un.e responsable des Restos du Cœur de Dolus-d'Oléron*

L'association propose, en parallèle de l'aide alimentaire, d'autres services aux personnes, notamment un **vestiaire, des livres, des places de cinéma ainsi qu'une douche** pour celles qui vivent en caravane ou dans leur voiture. Par ailleurs, les bénévoles de l'association organisent différentes **activités annexes** pour les personnes accueillies : **accompagnement budgétaire** pour monter des dossiers de demande de micro-crédit, **accompagnement sur le volet de la petite enfance**, ou **encore départs en vacances.** Chaque centre des Restos du cœur propose des activités aux personnes qu'il accueille selon les capacités et envie des bénévoles, mais également des associations et structures existantes sur le territoire. Ainsi, le centre de Dolus-d'Oléron organise des **permanences sur divers sujets** : la **CPAM** propose un accompagnement pour ouvrir des droits et faire évoluer des dossiers bloqués ; le dispositif **« Santé en mouvement »** accompagne les personnes sur de l'accès aux soins, et notamment les soins gynécologiques et les campagnes de vaccination ; et enfin la structure **Addict'Aide** accompagne les personnes accueillies souffrant d'addictions à l'alcool. L'accès à ces diverses aides et permanences est quant à lui **ouvert à toutes les personnes qui en font la demande, sans analyse de leur situation en amont.**

C. Le Secours Populaire

L'antenne du Secours Populaire est présente à **Saint-Georges-d'Oléron,** sur la place du marché de Cheray depuis 40 ans, et fonctionne grâce à une mobilisation **de 15 bénévoles**, dont 4 qui siègent au bureau de l'association locale. L'association fonctionne en autonomie sur l'île, à partir des directives du siège départemental de La Rochelle.

L'association s'articule autour de deux activités : une **ressourcerie** ouverte en hiver le mercredi et le samedi matin et en été le lundi, mercredi et vendredi, qui revend des dons de particuliers de vêtements, chaussures et vaisselle ; et une **distribution alimentaire chaque dernier jeudi du mois entre septembre et juin.**

Une **permanence d'inscription est organisée en janvier** chaque année pour recevoir les ménages qui sollicitent une aide de l'association. Les personnes se présentent avec leurs **feuilles d'imposition et leurs quittances de loyer**, et ne doivent pas dépasser **un reste à vivre de 650 euros par mois et par ménage** pour pouvoir bénéficier des distributions alimentaires de l'antenne.

Figure 8 : Photographie d'un coffret distribué aux personnes recourantes au Secours Populaire à l'occasion de Noël 2024



Les personnes se présentent dans les locaux de l'association **chaque mois pour récupérer leur colis**. Ponctuellement, les bénévoles de l'association peuvent livrer des colis chez des personnes qui ont eu un contre-temps et n'ont pu se présenter à la distribution. Les colis sont composés de **denrées sèches** – boites de conserves, féculents, café etc. – et de produits frais – fruits et légumes notamment. Chaque **colis alimentaire distribué est estimé à une valeur de 80 euros**. Afin de bénéficier du colis, les ménages de **quatre personnes et moins payent 4 euros**. Pour les ménages de **cinq personnes ou plus, le prix du colis est de 5 euros**.

Pour les fêtes de fin d'année, le **colis distribué en décembre est agrémenté de produits commandés pour l'occasion**. En décembre 2024, chaque ménage a bénéficié d'un coffret acheté chez Intermarché d'une valeur de 23 euros, composé de foie-gras, vin et autres mets festifs.

Le service social du département de Charente-Maritime peut **solliciter une aide d'urgence** auprès de l'antenne du Secours Populaire sur l'île d'Oléron. Cette aide d'urgence concerne **10 à 15 ménages par an**. Au total, 190 ménages ont été accompagnés par l'association en 2024.

Afin de réaliser les distributions mensuelles, l'antenne du Secours Populaire est approvisionnée en **produits secs par le siège départemental de l'association à La Rochelle**, lui-même approvisionné par les **achats du siège national**. En parallèle, l'association réalise **mensuellement des commandes de produits frais** auprès de **l'enseigne Intermarché** pour une **valeur moyenne de 2500 euros**. Ces achats sont **financés par les recettes de la ressourcerie**. Si les locaux de l'association sont situés en face du marché de Cheray, il est rare que les bénévoles y réalisent des achats pour compléter leur approvisionnement car les prix pratiqués y sont plus élevés qu'en grande surface.

En période de fêtes, **Intermarché réalise également des dons au Secours Populaire**, notamment de chocolats et autres friandises pour les enfants, ainsi que de vêtements selon leurs stocks.

L'association organisait par le passé des ramasses auprès des enseignes alimentaires du territoire, mais a décidé de suspendre cette activité à cause de la qualité trop variable des produits donnés.

> *C'était négatif pour le public. On leur donnait un beau colis et on l'agrémentait de poireaux pourris ! On devait jeter pratiquement la moitié de ce qu'on récupérait à chaque ramasse. C'était la catastrophe, on a préféré arrêter – un.e responsable du Secours Populaire à Saint-Georges-d'Oléron*

Plusieurs **permanences** sont organisées lors des distributions pour les personnes recourantes. Le **Solidaribus**, un dispositif d'aller vers du Secours Populaire, est envoyé depuis le siège départemental, et propose **un accompagnement à l'accès aux droits et à la santé** pour les personnes qui le sollicitent. Des infirmières organisent également des permanences de **sensibilisation et d'accès aux soins** pour les personnes qui en ont besoin. En parallèle de la distribution mensuelle, l'antenne organise différents **évènements tout au long de l'année** : l'opération **Père Noël Vert**, qui propose une distribution de jouets pour les enfants autour d'un repas festif, a réuni 60 personnes en 2024 ; le **repas de fin d'année pour les séniors** a réuni 34 personnes dans un restaurant sur l'île ; **l'aide aux fournitures scolaires** tous les ans en août pour les familles avec des enfants scolarisés etc. Enfin, les bénévoles accompagnent les personnes les plus vulnérables sur des **sujets administratifs** – appui à la rédaction de courrier pour les personnes analphabètes, aide à la déclaration d'impôt etc. – et ont installé dans le local un **espace accessible aux personnes qui le souhaitent pour imprimer, photocopier et se connecter à internet**.

D. Le Secours Catholique

L'antenne du Secours Catholique est présente sur l'île d'Oléron depuis 30 ans. L'activité s'est arrêtée à la suite du Covid et a repris en 2023 autour d'une nouvelle équipe de bénévoles dédié.es à l'accompagnement des ménages.

Aujourd'hui, les bénévoles se répartissent l'**accompagnement de 25 ménages sur l'île en quatre secteurs géographiques**. Les ménages sont accompagnés sur différents volets : **aide financière**, **orientation vers les associations de solidarité alimentaire** sur le territoire, accompagnement pour monter des dossiers de **demande d'aides financières** auprès d'Oléron d'Abord et des CCAS, et surtout **accompagnement moral** pour aider à sortir de l'isolement, à travers des appels téléphoniques et visites régulières.

Les **demandes d'aide financière** sont réalisées par les **assistant.es social.es** du département ou les **CCAS**, qui remplissent une **fiche de liaison adressée aux équipes du Secours Catholique** après avoir rencontré une personne dans le besoin.

L'aide apportée peut prendre différentes formes :

- Une **aide ponctuelle** : sous la forme d'un **règlement de facture** – téléphone, électricité etc. – ou la **distribution de tickets alimentaires et hygiène d'une valeur de 5 € ou 10 €** pour une valeur totale de moins de 100 €. Cette aide est attribuée sur demande du professionnel.le de l'action sociale.
- Une **aide financière** pour accompagner le règlement de factures plus importantes, qui varie entre **100 € et 500 € selon la situation de la personne**. Ces demandes d'aide sont envoyées à la commission des aides du Secours Catholique au niveau départemental, qui valide ou non la demande. Le montant global des aides accordées à un ménage sur l'année ne peut excéder 500 €.

En 2024, **600 € d'aides ponctuelles et 2 399 € d'aides financières** ont été attribués aux 25 ménages accompagnés par l'association.

> *On essaye de répartir comme on peut les sommes dont on dispose pour répondre aux différents besoins qu'on a sur l'année. On apporte aussi un soutien moral, on rappelle les familles régulièrement pour voir comment elles vont après une aide, on les accompagne pour monter des dossiers de demande quand on peut – un.e bénévole de l'antenne du Secours Catholique sur l'île d'Oléron*

Le montant des aides à accorder aux ménages aidés sur l'île est alloué chaque année par l'association au niveau départemental. Les équipes de l'île d'Oléron ont observé une **baisse de 5 % de leur budget sur l'année 2024**, qui correspond à l'échelle nationale à une diminution des financements alloués aux associations et des dons de particuliers.

E. Le Lion's Club et Oleron d'Abord

Le Lion's Club de l'Île d'Oléron et Oléron d'Abord sont **deux associations caritatives présentes** sur le territoire. Le Lion's Club dépend d'un **mouvement international à vocation humanitaire**. Oléron d'Abord poursuit quant à elle une **mission tournée vers la philanthropie**, via l'organisation de soirées dont les recettes permettent le financement d'actions en faveur d'associations de solidarité ou de personnes dans le besoin.

En ce sens, ces deux structures peuvent enfin être des **lieux ressources pour les personnes vulnérables** : le Lion's Club accompagne par exemple certaines personnes dans le cadre de la réparation de leur voiture, tandis qu'Oléron d'Abord propose des actions de charité sur le territoire. Les CCAS des communes gardent contact avec ces deux structures afin de les solliciter afin de répondre à un besoin précis exprimé par une personne qui recourrait à l'action sociale sur territoire.

Les projets citoyens qui soutiennent l'agriculture durable et/ou une meilleure accessibilité alimentaire

A Saint-Trojan-les-Bains, un groupe de citoyen.nes, constitué.es en **association travaillent à la mise en place d'un Tiers-lieu**, et expérimentent un projet **d'association de maintien pour l'agriculture paysanne** (AMAP). Chaque semaine, un couple de maraichers actuellement en formation sur l'espace test agricole de la commune de Dolus-d'Oléron vient distribuer un **panier de légumes aux habitant.es de Saint-Trojan-les-Bains qui y ont souscrits**. En mars 2025 avait lieu la deuxième distribution, organisée le vendredi en fin de journée au sein du Tiers-lieu. Actuellement, 20 personnes participent, sans engagement, à ce projet, et récupèrent chaque semaine un panier de fruits et légumes d'un montant de 8, 10 ou 15 euros.

A Dolus-d'Oléron, c'est l'association **Jardins Solidaires** qui travaille le sujet de l'accessibilité alimentaire à des produits maraîchers sur le territoire. Lancée en 2020 au moment de la pandémie du Covid, l'association installée à La Cailletière a compté jusqu'à 40 bénévoles et a produit **deux tonnes de légumes frais, distribués aux personnes les plus vulnérables de l'Île par le biais des associations de solidarité alimentaire** Les Restos du Cœur et O.C.E.A.N. Fermée en 2022, l'association s'est relancée en 2023, en ajoutant à ses missions **la création de lien**

social autour du travail de la terre et le respect de l'environnement, en approvisionnant les Restos du Cœur de 430 kg de légumes frais.

Ces initiatives citoyennes restent toutefois **limitées dans leur portée**, la première étant encore à un stade d'expérimentation, et la seconde ne représentant aujourd'hui qu'une infime partie des tonnages qui passent par l'association.

Des aides communales variables selon les territoires

Lorsqu'une personne se retrouve confrontée à une situation de précarité, qu'elle soit soudaine ou sur le temps long, le CCAS est généralement, d'après les responsables rencontrées des structures rencontrées, la première porte d'entrée poussée pour solliciter une aide. **Toutes les communes de l'Île sont dotées d'un CCAS, sauf la commune du Grand-Village-Plage**, qui ne propose alors pas d'actions directes en termes d'accompagnement social pour les ménages de son territoire. Les ménages vivant au Grand-Village-Plage qui rencontrent des difficultés peuvent évidemment solliciter un CCAS d'une commune voisine, mais ils seront généralement **réorientés vers les travailleur.ses sociaux du département.**

A l'échelle de l'Île, aucun.e travailleur.se social.e n'exerce au sein d'un CCAS, ces derniers ne pouvant alors réaliser de véritable accompagnement des personnes qui les sollicitent. Les **actions menées par les sept CCAS de l'Île en matière de prévention ou de lutte contre la précarité alimentaire sont alors très variables, et largement dépendantes des orientations stratégiques et politiques de chaque commune**[21].

- Certains CCAS proposent aux ménages des **aides monétaires, via la distribution de chèques fléchés vers des dépenses diverses** – chèque alimentaire, chèque énergie, chèque essence, impayés scolaires etc. Les montants accordés et le nombre de ménages accompagnés sont variables, et dépendent des budgets annuels votés par les Conseils d'Administration des CCAS.
- D'autres proposent, soit en parallèle, soit à la place des aides monétaires, des **orientations vers les dispositifs de solidarité alimentaire locaux.** Ces orientations sont réalisées après une évaluation sociale du profil de la personne demandeuse, validée soit par l'élu.e de la commune ou le ou la président.e du CCAS, soit par un.e assistant.e social.e du département. Ces pratiques hétérogènes induisent nécessairement des **critères d'accès aux dispositifs de solidarité du territoire différenciés** selon les communes.
- Enfin, certains CCAS votent chaque année des **subventions accordées aux associations O.C.E.A.N. et les Restos du Cœur,** pour les accompagner dans la mise en place de leurs activités. Ces subventions dépendent une nouvelle fois des orientations politiques de chaque commune, et aucune pratique ne semble être harmonisée à l'échelle de l'Île.

[21] Les aides mises en place par la commune de Saint-Denis-d'Oléron n'ont pas été prises en compte dans cette analyse, le CCAS n'ayant pas eu la capacité de nous fournir le détail des activités proposées, à la suite du départ de la responsable fin mars 2025.

> *La majorité des communes jouent le jeu, mais les subventions sont très variables : ça peut aller de 200 € à plus de 1 000 € – un.e responsable de l'association O.C.E.A.N.*

Figure 9 : Tableau récapitulatif des aides apportées aux habitant.es par les CCAS des communes de l'Île d'Oléron

Type d'aide apportée en 2024	Nombre de ménages suivis	Aides financières	Orientations	Subventions
Château-d'Oléron	36 (dont 24 domiciliations)	Pas d'aides financières	**O.C.E.A.N. :** 28 ménages orientés pour colis d'urgence **Restos du Cœur** : 14 orientations	**O.C.E.A.N. :** oui – *montants non communiqués* **Restos du Cœur** : oui – *montants non communiqués*
Dolus-d'Oléron	Données non disponibles	**24 ménages bénéficiaires de chèques, pour un total de 828 € :** **Alimentaire** : 6 ménages, 248 € global (chèques 30-40 €) **Energie / bouteille de gaz** : 8 ménages, 280 € global (chèques 25-40 €) **Essence** : 10 ménages, 300 € (chèques 20-40 €)	**O.C.E.A.N. :** 25 ménages orientés, 1 demande de colis d'urgence **Restos du Cœur** : 32 orientations	**O.C.E.A.N. :** 1 000 € **Restos du Cœur** : mise à disposition de locaux
Grand-Village-Plage	Pas de CCAS	N/A	**Orientations réalisées vers :** O.C.E.A.N., les Restos du Cœur – *chiffres non disponibles*	**O.C.E.A.N.** : 500 €
La Brée-les-Bains	Pas de ménages accompagnés	Pas d'aides financières votées en 2024 par le CA	**OCEAN** : 4 ménages orientés, 2 demandes de colis d'urgence **Orientations réalisées vers** : O.C.E.A.N., les Restos du Cœur, le Secours Populaire, le Secours Catholique, le Lion's Club – *chiffres non disponibles*	**O.C.E.A.N. :** 200 € **Restos du Cœur** : 100 €
Saint-Denis-d'Oléron	Données non communiquées	N/A	N/A	N/A
Saint-Georges-d'Oléron	Données non disponibles	**27 ménages bénéficiaires de chèques, pour un total de 3 714 € :** **Alimentaire** : 3 ménages, 120 € global (chèques 30 €) **Energie / bouteille de gaz** : 1 ménage, 42 € global	**O.C.E.A.N. :** 45 ménages orientés, 18 demandes de colis d'urgence **Restos du Cœur** : 29 orientations	Pas de subventions accordées

		Essence : 7 ménages, 270 € (chèques 10-30 €) **Impayés énergie** : 8 ménages, 1 477 € **Impayés scolaire** (cantine, garderie etc.) : 3 ménages, 754 € **Impayés divers** (assurances, téléphone) : 5 ménages, 1 051 €	**Secours Populaire** : 50 orientations **Lion's Club** : 4 orientations	
Saint-Pierre-d'Oléron	Données non disponibles	**20 ménages bénéficiaires de chèques, pour un total de 3 370 €** : **Energie / bouteille de gaz** : 14 ménages **Essence** : 17 ménages **Pétrole** : 7 ménages **Aides financières** (redevance déchets, électricité, cantine, loyer etc.) : nombre de ménages non communiqué *Détail des montants par type d'aide non communiqué*	**Orientations réalisées vers** : O.C.E.A.N., les Restos du Cœur, le Secours Catholique – *chiffres non disponibles*	Pas de subventions accordées
Saint-Trojan-les-Bains	Données non disponibles	**6 ménages bénéficiaires de chèques** (énergie, remboursement de dettes) **pour un total de 2 321 €** - *détail non communiqué*	**O.C.E.A.N. :** 6 ménages orientés	**O.C.E.A.N. :** 800 € **Restos du Cœur** : 300 €

Les montants des aides financières accordées par les CCAS sont cohérentes avec les résultats du *scoring* du risque d'exposition à la précarité alimentaire (cf. partie III) : les communes de **Saint-Georges-d'Oléron, de Saint-Pierre-d'Oléron, et de Saint-Trojan-les-Bains, qui apparaissent d'après le *scoring* comme étant les trois communes les plus à risque d'être confrontées à des situations de précarité alimentaire, sont celles qui ont voté et distribué en 2024 les montants les plus importants en termes d'aides financières**. Ces chiffres témoignent du besoin des habitant.es de ces communes, et des situations de précarité avérées. Si les autres CCAS du territoire ne proposent pas d'aides financières, ils sont pourtant sollicités par les habitant.es pour des orientations vers les dispositifs de solidarité alimentaire, traduisant également des situations de précarité alimentaire existantes dans ces communes.

En parallèle des aides proposées par les CCAS, certaines communes ont développé, ou accompagné des partenaires à la mise en place de projets visant une **meilleure accessibilité alimentaire pour leurs habitant.es** :

- Des activités de **portage de repas** :
 - La **cuisine centrale de Saint-Georges-d'Oléron**, gérée par le CCAS, alimente la résidence sociale, et propose également aux habitant.es de la commune et à celles de Saint-Denis-d'Oléron et de la Brée-les-Bains un portage de plateaux repas, permettant généralement de couvrir 2 repas. Ces plateaux sont vendus à 12 euros pour les habitant.es de Saint-Georges-d'Oléron et à 15 euros pour les habitant.es des deux autres communes.

 - Les **structures APO et Aider17**, localisées à Saint-Trojan-les-Bains, proposent également du portage de repas pour les habitant.es du Sud de l'Île. Le plateau pour un repas est vendu 10 euros aux habitant.es.
- Des activités de **valorisation des produits non consommés en cantine scolaire** :
 - La **cantine scolaire de l'école maternelle du Château** s'est inscrite sur l'application Too Good To Go afin de revendre les denrées non consommées par les élèves le midi à tarif préférentiel pour les ménages intéressés. Le plat simple est vendu à 4 euros, et le repas complet entrée / plat / dessert 6 euros. Ce dispositif semble, d'après les responsables des CCAS rencontrées, très bien fonctionner aux alentours de l'établissement scolaire, et gagnerait à être plus connu.
- Des **ateliers cuisine** :
 - Organisés une fois par mois dans la commune de **Dolus-d'Oléron**, et quatre fois par an dans la commune de **Saint-Pierre-d'Oléron**, pour les ménages suivis par le CCAS.

L'on constate toutefois que ces différents projets favorisant l'accessibilité alimentaire, outre les ateliers cuisines, **s'adressent à un public assez restreint** : ceux-ci peuvent représenter un **coût financier important** pour les ménages, et le recours à l'application Too Good To Go nécessite l'utilisation d'un smartphone et d'une connexion à internet.

Finalement, les responsables des CCAS rencontrées évoquent les **limites des solutions qu'elles peuvent proposer** pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes en situation de précarité sur le territoire. Ces limites s'expliquent par :

- Des **services de proximité pensés à l'échelle de chaque commune**, mais pas de l'Île, ce qui complexifie les opportunités de collaboration entre les territoires et limite une réflexion de l'action sociale à l'échelle de la Communauté de communes ;

- Un **manque de structures d'accompagnement social** à l'échelle de l'Île pour accompagner au mieux les personnes dans le besoin, et ce sur la durée – avec notamment le sujet de la commune du Grand-Village-Plage qui ne dispose pas de CCAS, malgré des besoins avérés ;

- Des aides accordées qui se **limitent généralement à des orientations auprès des dispositifs de solidarité du territoire**. En parallèle les CCAS font face à des demandes d'aides financières de plus en plus importants, mais sont limitées par des enveloppes budgétaires contraintes. Ce constat est corroboré par les témoignages des personnes rencontrées, qui considèrent les CCAS simplement comme le lieu dans lequel elles actualisent leur inscription à l'association O.C.E.A.N. plutôt que comme un lieu ressource.

> *Entre l'implication qu'on veut mettre dans notre travail, l'humanité qu'on a envie de donner, on se retrouve confrontées à plein de freins. Il faut que le « S » de « CCAS » ait un sens, et qu'il y en ait un dans chaque commune pour accompagner au mieux les personnes dans le besoin – une responsable d'un CCAS*

L'action du département en termes de lutte contre la précarité alimentaire

Afin de combler l'absence de travailleur.ses sociaux au sein des CCAS du territoire, les **assistant.es social.es du département de Charente-Maritime** peuvent être sollicitées par les communes pour **réaliser des évaluations sociales** des personnes qui auraient réalisé une demande pour être orientées vers un dispositif de solidarité alimentaire ou pour recevoir un colis d'urgence. Quatre professionnel.les de la Délégation Territoriale RASMO – Rochefort, Aunis Sud, Marennes, Oléron – couvrent alors le territoire pour accompagner les CCAS dans ces évaluations, avec un délai d'attente de minimum 15 jours. Ce délai peut se révéler contraignant pour des ménages en situation d'urgence qui expriment un besoin vital d'accès à l'alimentation. Dans cette configuration, les CCAS peuvent débloquer une aide financière – si elle a été votée dans les budgets de la structure – ou une orientation vers un colis d'urgence de l'association O.C.E.A.N.

Enfin, le Conseil départemental propose aux familles de l'Île d'Oléron les plus vulnérables un accompagnement social et financier, après évaluation de leur situation. Entre 100 et 150 ménages sont accompagnés chaque année sur l'île et entre 20 et 30 allocations mensuelles sont distribuées par le Conseil départemental chaque année. La diminution du nombre de ménages accompagnés et du nombre d'allocations distribuées entre 2023 et 2024 est principalement dû à l'absence d'une personne au sein de l'équipe, pendant plusieurs mois.

Actions/appuis	2023	2024
Nb de ménages accompagnés	155	108
Nb d'allocations mensuelles attribuées	29	22
Dont CAP	*5*	*7*

Malgré la présence d'associations de solidarité alimentaire de nature assez variée sur le territoire, et d'aides communales et départementales proposant des soutiens financiers pour les ménages les plus vulnérables, les membres des associations rencontrés **questionnent la couverture des besoins en termes d'accès à l'alimentation** sur le territoire oléronais.

Un soutien global aux jeunes âgés de 16 à 25 ans du territoire

L'accompagnement proposé par la Mission Locale concerne tout aussi bien le domaine de l'insertion sociale comme professionnelle des jeunes du territoire. Aussi, la Mission Locale travaille en partenariat avec un ensemble d'acteurs du territoire (entreprises, bailleurs, centres de santé, écoles de conduite, etc.). Pour soutenir leurs jeunes en situation de grande précarité, la Mission Locale peut remettre des tickets services aux jeunes. En 2024, **12 tickets services d'un montant de 10 €** ont été remis à six jeunes en difficulté, pour leur permettre de s'approvisionner dans des commerces alimentaires. **10 jeunes ont également bénéficié du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**, qui leur permet de pallier les difficultés passagères rencontrées pour payer leur loyer ou une assurance habitation, financer une formation, ou encore subvenir à leurs besoins alimentaires (6 jeunes concernés par ce type de besoin en 2024). Sur les 10 jeune soutenus via le FAJ, 8 étaient des jeunes hébergés par des proches et une grande majorité des jeunes soutenus ne disposaient d'aucune ressource.

La Mission Locale est également en lien avec les structures d'aide alimentaire du territoire, afin de solliciter des colis alimentaires d'urgence. Une dizaine de jeunes ont ainsi été orientés vers O.C.E.A.N, principalement. Les jeunes orientés peuvent ensuite continuer de fréquenter ces lieux de distribution pour des colis réguliers. Il n'est toutefois pas possible d'estimer précisément le nombre de jeunes qui continuent de se rendre à O.C.E.A.N après avoir reçu un colis alimentaire d'urgence, car la Mission Locale n'est pas nécessairement tenue informée par les jeunes.

Figure 10 : Tableau récapitulatif du nombre de tickets services distribués d'un montant de 10 € distribués aux jeunes accompagnés par la Mission Locale à Oléron.

Tickets services	2022	2023	2024
Nombre de tickets service distribués	9	20	12
Montant des tickets	90 €	200 €	120 €

V. L'ADÉQUATION DE L'OFFRE DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE AUX BESOINS DES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES

- Les dispositifs de solidarité alimentaire existants permettent-ils de répondre de **manière digne et suffisante aux besoins** des publics ?

- Quelles **stratégies les personnes mettent en place pour s'approvisionner de manière suffisante** *via* les dispositifs existants ?

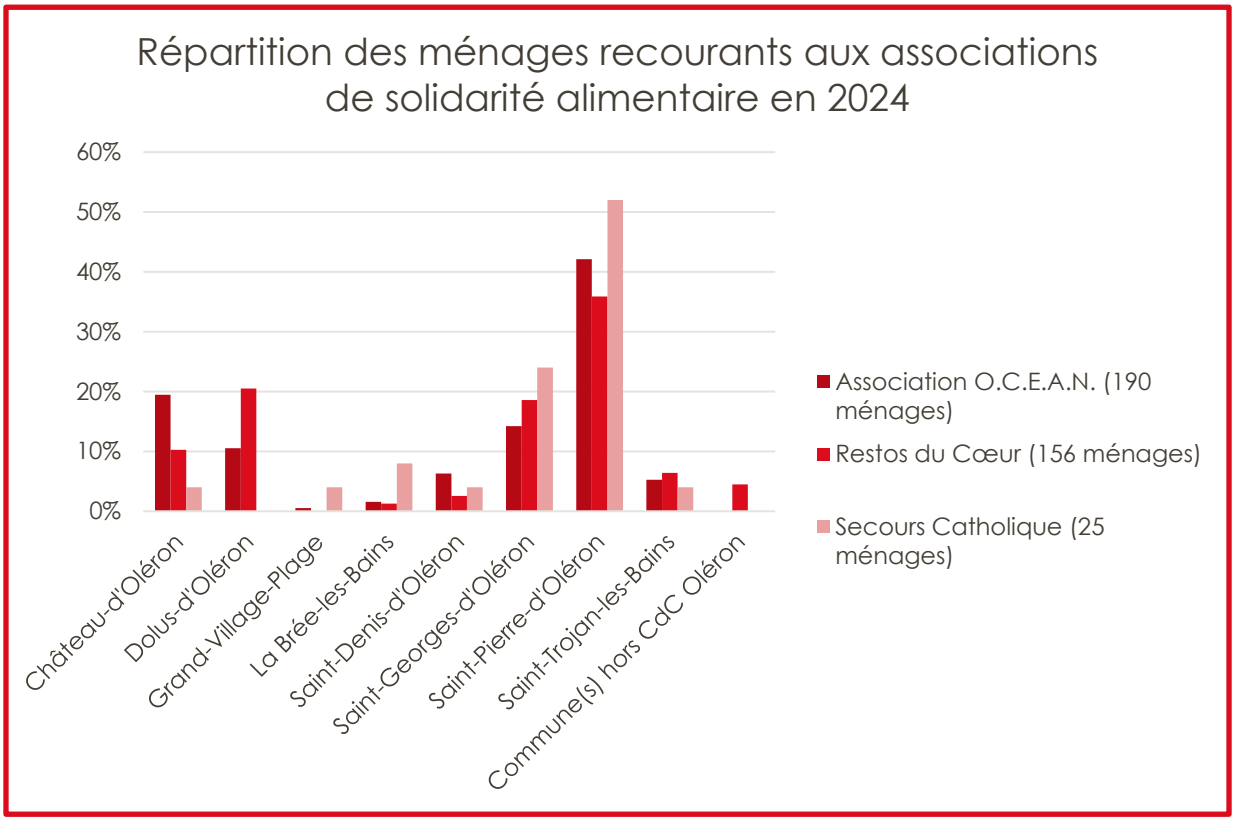
- Quelles **difficultés persistent** à l'échelle de la Communauté de communes ?

1. UN MAILLAGE INSUFFISANT DES SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES

Des dispositifs de solidarité alimentaires polarisés au centre de l'île : un accès limité pour les publics les plus éloignés

Trois des quatre principales associations de solidarité du territoire – O.C.E.A.N., les Restos du Cœur et le Secours Catholique – ont partagé le **nombre de personnes recourantes à leur aide selon leur commune de provenance sur l'année 2024**[22]. La comparaison de ces données, permet d'identifier les principales communes où vivent les personnes qui recourent à l'aide sur le territoire de l'île d'Oléron.

Figure 11 : Graphique de répartition des ménages recourants aux associations O.C.E.A.N., Restos du Cœur et Secours Catholique par commune d'habitat en 2024



Les **principales communes de provenance des ménages recourants aux associations de solidarité alimentaire sont les deux plus densément peuplées : Saint-Pierre-d'Oléron et Saint-Georges-d'Oléron**. La commune du Château-d'Oléron accueille près de 20 % des ménages recourants à l'association O.C.E.A.N. – ce qui s'explique notamment par la localisation d'une antenne d'inscription de l'association dans la commune. De la même manière, la commune

[22] L'antenne du Secours Populaire de Saint-Georges-d'Oléron n'a pas été en mesure de communiquer les communes de provenance des ménages qu'elle accompagne, ses données ne sont alors pas représentées sur la figure 11.

de Dolus-d'Oléron se démarque avec plus de 20 % des publics recourants aux Restos du Cœur, en raison de la localisation de l'association à Dolus.

Ces tendances sont cohérentes avec le fait que les communes de Saint-Pierre-d'Oléron et de Saint-Georges-d'Oléron concentrent une part importante des publics précaires du territoire, comme évoqué plus haut. Toutefois, **cette répartition ne doit pas masquer la présence de publics précaires et l'existence de réels besoins sur les autres communes de l'Île,** notamment celles moins centrales et moins peuplées à l'année.

> *C'est un vrai problème qu'il n'y ait plus de distributions au Château d'Oléron, dans le Sud on a tout de même des gens dans le besoin et plus d'associations pour les orienter. Dans le Nord, on accompagne beaucoup de personnes seules, mais elles ne vont pas à l'aide alimentaire – un.e assistant.e social.e du département*

Une augmentation généralisée des demandes et des recours aux dispositifs d'aide existants

Les différentes associations rencontrées estiment avoir observé une **augmentation des recours à leurs dispositifs ces dernières années**, ceux-ci pouvant être objectivés par des chiffres sur la fréquentation des structures entre 2022 et 2024 pour O.C.E.A.N et le Secours Populaire

Figure 12 : Evolution du nombre de ménages recourants à l'association O.C.E.A.N. sur 2022-2024

	2022	2023	2024
Nombre de ménages recourants	102	178	190
Variation n-1	N/A	**+75 %**	**+7 %**

Figure 13 : Evolution du nombre de ménages recourants à l'antenne du Secours Populaire de Saint-Georges-d'Oléron sur 2022-2024

	2022	2023	2024
Nombre de personnes aidées	175	200	190
Variation n-1	N/A	**+14 %**	**-5 %**
Nombre de colis d'urgence distribués	10	10	15

En parallèle, l'Association nationale des Restos du Cœur déclare avoir observé à l'échelle de ses centres de distribution une augmentation de 20 % des recours entre 2021 et 2022[23]. En cause, principalement **l'inflation sur les prix des denrées alimentaires en 2022**[24] liée à la guerre en Ukraine, ainsi qu'une **paupérisation de la population** généralisée à l'échelle de la France. D'après le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), la hausse de la précarité alimentaire est un phénomène récent, ayant principalement eu lieu entre juillet et novembre 2022 : « la part des personnes déclarant ne pas avoir assez à manger passant de 12 % à 16 %, soit plus de quatre points en cinq mois alors qu'elle n'avait augmenté que de 3 points entre 2016 et 2022 »[25].

> *Les personnes peuvent venir une fois, regarder ce qui se passe, puis on fait le lien avec le CCAS. Mais on voit plus de monde qu'avant, les gens arrivent au bout et ils ont vraiment besoin qu'on les aide – un.e responsable de l'association O.C.E.A.N.*

Ainsi, si le nombre de recourant.es aux dispositifs de solidarité alimentaire semble s'être stabilisé sur la période 2023-2024, les associations ont dû faire face à de **nouvelles sollicitations dans un contexte de réduction des approvisionnements** en denrées alimentaires sur le territoire national[26].

> *On fait moins de ramasse aujourd'hui en grande surface parce qu'avec la vente de produits antigaspi qui s'est développé ces dernières années elles n'ont plus grand-chose à nous donner – un.e responsable des Restos du Cœur de Dolus-d'Oléron*

Pour continuer à apporter une aide alimentaire aux personnes qui en dépendent, les **associations ont développé plusieurs stratégies** :

- L'association O.C.E.A.N. a fait **évoluer en avril 2025 le prix du colis alimentaire**, passant de 1,80 euros par personne à 2 euros ;
- Le Secours Catholique a diminué les montants globaux des aides accordées aux ménages accompagnées sur le territoire, faisant suite à **une baisse de 5 % de l'enveloppe accordée par le siège** départemental de l'association ;
- Les Restos du Cœur ont fait évoluer leurs **barèmes d'accès à l'aide alimentaire au niveau national, entraînant des effets sur le volume de recours auprès de**

[23] Observatoire des Restos, (2024). *Etude. Personnes accueillies à l'aide alimentaire des Restos du cœur, 2023/2024*. etude-personnes-accueillies-2024.pdf
[24] Le prix des denrées alimentaires a augmenté de 12,7 % entre l'été 2022 et l'été 2023 – INSEE.
[25] CREDOC, (2023). « En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres formes de précarité ». *Consommations et modes de vie*. En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités

[26] Depuis quelques années, les associations de solidarité alimentaire déplorent une baisse de leurs approvisionnements en termes quantitatifs, notamment *via* les ramasses en grandes et moyenne surface. Pour cause, plusieurs éléments, dont la généralisation du recours aux applications de revente de produits antigaspi telles que Too Good To Go et des rayons à date courte en magasin, faisant du don alimentaire aux associations caritatives le dernier biais de valorisation des produits avant qu'ils ne soient jetés.

l'association[27] : des personnes qui bénéficiaient de l'aide apportée par l'association n'ont pas été reconduites sur la campagne hiver 2023 à la suite de l'abaissement du barème, et des personnes qui auraient pu recourir à l'aide ne l'ont pas sollicitée car disposant d'un reste à vivre jugé trop important depuis la mise en place des nouvelles conditions d'accès.

> *Je suis allée pendant 1 an aux Restos du cœur quand j'étais au RSA, mais à la dernière inscription ils ont changé leurs barèmes et mes revenus dépassaient le plafond, tout ça parce que je ne paye pas de loyer : je vis dans un camion… – Une femme seule, sans emploi, vivant à Saint-Pierre-d'Oléron*

Un non-recours persistant aux dispositifs de solidarité

Si les besoins augmentent en termes de demande d'aide alimentaire sur le territoire, et que la majorité des recours sont polarisés autour des communes de Saint-Georges-d'Oléron et Saint-Pierre-d'Oléron, ce phénomène ne doit pas masquer les besoins qui émergent parallèlement dans les communes du nord et du sud de l'Île. Il s'agit alors de questionner les **raisons pour lesquelles certains publics ne se rendent pas dans les dispositifs de solidarité alimentaire, malgré des besoins existants**.

Plusieurs hypothèses peuvent être posées, issues des entretiens réalisés avec les professionnel.les de l'action sociale, les membres des associations et les personnes recourantes, pour comprendre les causes du non-recours sur l'Île d'Oléron :

- Le sujet de **l'accessibilité géographique** aux dispositifs d'aide alimentaire reste prégnant lorsque l'on souhaite comprendre les raisons du non-recours. Les personnes isolées, vivant hors des communes centrales de l'Île, qui ne disposent pas de voiture et qui ne connaissent ou ne peuvent réserver un transport à la demande – car le coût est trop élevé ou le service pas adapté à leurs contraintes – peuvent préférer ne pas fréquenter un dispositif d'aide, malgré un besoin existant. **Certains CCAS restent attentifs à ce phénomène, et pour accompagner leurs habitant.es confronté.es à des situations de précarité mobilité, ont mis en place des dispositifs** pour faciliter leur accès aux denrées distribuées par les associations du territoire :
 - Le CCAS de Saint-Pierre-d'Oléron propose à certain.es de ses habitant.es non véhiculé.es un **transport jusqu'à la distribution des Restos du Cœur** à Dolus-d'Oléron.
 - Les CCAS de Château-d'Oléron, Dolus-d'Oléron et Saint-Trojan-les-Bains ont mis en place des **bus amenant leurs habitant.es aux distributions de l'association O.C.E.A.N.**
 - Le CCAS de Saint-Denis-d'Oléron collecte les colis de l'association O.C.E.A.N. pour ses habitant.es non véhiculé.es et les redistribue ensuite en organisant des

[27] En 2024, le Conseil d'Administratif des Restos du cœur a pris la décision d'appliquer le même barème aux campagnes d'inscription d'été et d'hiver. Traditionnellement, le barème des campagnes d'été était plus restrictif que celui des campagnes d'hiver. Cette décision est liée à l'augmentation des demandes d'aide au niveau national en sur les années 2022/2023 qui a engendré un déséquilibre budgétaire important ainsi qu'une forte pression sur les équipes bénévoles des centres de distribution.
Observatoire des Restos, (2024). *Etude. Personnes accueillies à l'aide alimentaire des Restos du cœur, 2023/2024*. etude-personnes-accueillies-2024.pdf

livraisons à domicile – toutefois, le CCAS ne dispose pas de glacière ou de camion réfrigéré pour remonter les colis dans le nord de l'Île, ce dispositif ne respecte alors pas le chaîne du froid.

- Les différents **critères appliqués par les associations** pour bénéficier de leur aide peuvent également se révéler être des freins à la sollicitation des personnes les plus vulnérables. Comme évoqué plus haut, **l'évolution des barèmes d'accès** aux Restos du Cœur a entraîné **l'inéligibilité de personnes** qui, pour certaines, dépendaient pourtant de cette aide depuis plusieurs années. Le **refus de prise en charge à la porte** de l'association peut être un **facteur de non-recours, sur le moment**, les personnes ne se sentent alors plus légitimes d'aller solliciter une aide auprès d'une autre structure, ou bien sur le long terme, les personnes ne souhaitant plus fréquenter une aide alimentaire, malgré un besoin véritable.

> *J'ai voulu m'inscrire aux Restos il y a 2 ans mais mes revenus dépassaient de 100 euros. Finalement, je n'y suis pas retournée quand mes revenus ont diminué – Une femme seule, retraitée, vivant à Saint-Georges-d'Oléron*

- Par ailleurs, **sans orientation d'un CCAS ou d'un.e assistant.e social.e** du département, les personnes vulnérables ne peuvent que **difficilement accéder à certaines aides** du territoire comme l'association O.C.E.A.N. ou le Secours Catholique. Cela représente à la fois **un frein pour les personnes qui n'osent ou ne savent pas comment faire** une demande d'accompagnement vers les dispositifs de solidarité alimentaire auprès du CCAS ou du département, qui sont dans **l'attente d'une évaluation de leur situation** ou encore qui ont **perdu confiance dans le système** d'accompagnement social.

- En parallèle, tous les CCAS **n'appliquent pas les mêmes critères d'orientation vers les associations**. Comme évoqué précédemment, certains CCAS réalisent en autonomie des orientations, les services se chargeant de faire l'évaluation sociale du ménage demandeur, l'orientation étant ensuite validée par l'élu.e ou le ou la président.e du CCAS. A l'inverse, d'autres sollicitent les assistant.es social.es du département pour réaliser l'évaluation sociale et – si applicable – l'orientation vers l'association. Cette situation est **largement décriée** par les professionnel.les de l'action sociale du département : cette situation génère des **inégalités d'accès aux dispositifs d'aide selon la commune du territoire**.

> *Ce n'est pas normal que les critères d'accès entre les communes ne soient pas les mêmes, et en plus ça met en difficulté les personnel.les des CCAS sur qui repose la charge de l'évaluation – un.e assistant.e social.e du territoire*

- Enfin, solliciter une aide auprès d'une association sur le volet alimentaire reste une étape que de nombreuses personnes ne peuvent se résoudre à franchir. Le **sentiment de honte associé au fait de bénéficier d'un dispositif de solidarité alimentaire apparaît comme une des raisons principales du non-recours** identifié par les responsables des associations rencontré.es. Les personnes recourantes à une association du territoire évoquent en parallèle la **tristesse et la culpabilité** qu'elles ont ressenties lorsqu'elles se sont décidées à se présenter la première fois pour demander une aide.

> *J'en étais malade d'aller à l'aide alimentaire. C'est toujours difficile de demander un morceau de pain quand on a faim. Quand on va aux Restos on est en pleurs, et on s'en veut de pas être capable de s'en sortir – une femme seule, retraitée, vivant à Dolus-d'Oléron*

> *Pousser la porte c'est compliqué, les personnes disent tout le temps qu'il y a plus nécessiteux qu'elles. Un monsieur, la première fois qu'il est venu il est resté 10 minutes devant l'entrée, on a dû l'aller le voir pour l'inciter à rentrer, il n'arrivait pas à franchir le pas, il répétait qu'il n'en avait pas besoin – un.e responsable des Restos du Cœur de Dolus-d'Oléron*

Les dispositifs de solidarité alimentaire, bien qu'existants sur le territoire de l'île d'Oléron, apparaissent alors **insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins**, qui ne cessent d'augmenter, et pour endiguer des situations de non-recours persistantes. Au-delà d'un **maillage territorial insuffisant de l'aide**, il convient ensuite d'interroger l'adaptation de celle-ci aux habitant.es de l'Île, en termes de besoins et de pratiques alimentaires.

2. UNE AIDE « COUP DE POUCE », QUI NE REPOND QUE PARTIELLEMENT AUX BESOINS DES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES

Des aides insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins alimentaires

Structurellement, **l'aide alimentaire n'est pas censée couvrir l'ensemble des besoins alimentaires des personnes qui y recourent**. Elle est pensée dans l'imaginaire collectif comme un complément, un **coup de pouce sur un temps court**. Toutefois, certaines situations de vulnérabilité rencontrées par les personnes recourantes ne présentent pas les conditions d'une potentielle amélioration à court ou moyen terme. C'est le cas pour les personnes âgées vivant sur une petite retraite, les mères de familles monoparentales payées au salaire minimum, ou encore les personnes sans emploi depuis plusieurs mois, ayant épuisé leurs droits au chômage, etc. – qui représentent une part importante de la population recourant aux dispositifs de solidarité sur l'Île d'Oléron.

> *On a surtout des personnes qui viennent depuis longtemps, qui sont dans des situations compliquées qui n'ont pas vocation à s'améliorer – un.e responsable des Restos du Cœur de Dolus-d'Oléron*

Pour ces publics particulièrement vulnérables sur le volet accessibilité à l'alimentation, les **dispositifs de solidarité alimentaire représentent leur source principale d'approvisionnement en nourriture**. Toutefois, les personnes émettent des limites quant à l'aide qui leur est apportée, notamment en termes de **quantités**, mais également de **diversité**, insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins du ménages entre deux distributions.

> *Quand on est seul aux Restos du Cœur on n'a pas le droit à tout comme les pâtes, ça peut-être un peu surprenant... quand on repart le panier peut être un peu léger quand on fait attention – une femme seule, sans emploi, vivant à Saint-Pierre-d'Oléron*

En effet, les distributions sont pensées pour **apporter simplement un soutien aux ménages**, les associations n'étant pas en mesure en termes logistiques de distribuer l'entièreté des repas d'un foyer à chaque distribution.

> *On assure que 8 repas, on fait de l'aide alimentaire, ça ne fait pas les 14 repas de la semaine. Aujourd'hui nous on ne peut répondre qu'aux besoins vitaux, pas à l'ensemble des besoins – un.e responsable des Restos du Cœur de Dolus-d'Oléron*

En parallèle, le sujet de la **fréquence des distributions** se pose, notamment pour les ménages qui recourent au Secours Populaire. Si les colis qui y sont distribués sont plus garnis que ceux distribués par l'association O.C.E.A.N. ou les Restos du Cœur, car mensuels, les ménage les plus vulnérables expriment le besoin d'y avoir accès plus régulièrement.

> *Le Secours Populaire, j'y vais une fois par mois, et j'y récupère tout, des produits d'hygiène et de l'alimentaire, c'est vraiment super. Le souci, c'est que ce n'est qu'une fois par mois. Vu ma situation, on aurait besoin de plus souvent – une femme seule avec 4 enfants, sans emploi, vivant à Saint-Pierre-d'Oléron*

Enfin, les responsables des associations évoquent les **limites auxquelles les structures sont confrontées pour proposer des denrées diversifiées** aux ménages recourants : les contraintes budgétaires et les sources d'approvisionnement en place ne leur permettent de distribuer des denrées plus chères telles que des **produits carnés, du poisson, ou encore des produits d'hygiène ou d'entretien**, pourtant largement demandées par les personnes rencontrées.

Les personnes recourantes qui le peuvent se rendent alors en **enseigne alimentaire afin de réaliser des achats pour compléter** les provisions qui leur ont été distribuées par les associations. D'autres, pour des raisons financières principalement, vont **fréquenter plusieurs, voire l'ensemble des dispositifs de solidarité alimentaire** du territoire, pour se garantir un approvisionnement en nourriture suffisant.

> *On n'a pas suffisamment de produits carnés, on les donne au compte-goutte. Dans tous les cas, quand on voit ce qu'on leur donne c'est assez léger, les personnes ne tiennent pas 15 jours avec ça, souvent ils vont aux Restos du Cœur et au Secours Populaire pour compléter. Notre aide c'est vraiment un coup de pouce – un.e responsable de l'association O.C.E.A.N.*

Le multi-recours aux associations de solidarité alimentaire

D'après les associations rencontrées, le **multi-recours aux dispositifs de solidarité alimentaire** est une pratique **très développée à l'échelle du territoire, et même incitée** par les bénévoles et responsables des associations, à la recherche d'une **certaine complémentarité entre les dispositifs**. La distribution du Secours Populaire garantit aux personnes un approvisionnement en denrées sèches et en produits d'hygiène, tandis que les distributions bimensuelles de l'association O.C.E.A.N. et hebdomadaire des Restos du Cœur permettent des apports en denrées fraiches telles que des fruits, légumes et produits laitiers plus régulièrement.

> *Notre aide n'a pas vocation à couvrir tous les besoins des personnes entre deux distributions donc on les encourage à aller chez O.C.E.A.N. et aux Secours Populaire pour qu'elles puissent avoir plus de nourriture pour tenir – un.e responsable des Restos du Cœur de Dolus-d'Oléron*

Cette pratique, largement répandue d'après les témoignages recueillis, met en évidence la **dépendance des ménages aux dispositifs de solidarité alimentaire du territoire**, et l'inadéquation de ceux-ci à couvrir les besoins des ménages recourants en termes quantitatifs.

Toutefois, ce multi-recours ne peut être pratiqué par l'ensemble des personnes sur le territoire. En effet, **fréquenter plusieurs dispositifs de solidarité alimentaire nécessite du temps dédié, ainsi qu'un moyen de locomotion pour se déplacer**. Les parents de familles monoparentales, les personnes isolées ou encore les personnes en situation de précarité mobilité peuvent alors être contraintes dans leur pratique du multi-recours, et ne reposer donc que sur un approvisionnement restreint.

Des stratégies d'adaptation préoccupantes pour pallier le manque de nourriture

Parmi les témoignages collectés auprès des personnes recourantes aux dispositifs de solidarité alimentaire, plusieurs permettent de poser le constat de **situations d'insuffisance alimentaire en termes quantitatifs parmi les ménages les plus vulnérables** de l'Île. Pour cause, des **distributions alimentaires insuffisantes** en termes quantitatifs et de diversité pour répondre aux besoins alimentaires, des **contraintes** inhérentes aux situations des ménages pour **fréquenter plusieurs dispositifs de solidarité alimentaire**, ou encore **des ressources financières trop faibles pour compléter les distributions alimentaires par des achats** conséquents permettant une alimentation suffisante.

Ainsi, plusieurs **stratégies de privation ont été évoquées** par les personnes rencontrées pour **pallier le manque de nourriture** :

- Si la majorité des personnes rencontrées déclarent avoir la capacité de s'alimenter en consommant deux repas par jour, quelques-unes affirment **ne pas pouvoir manger autant** qu'elles le souhaiteraient, voire **ne manger qu'une fois par jour**, et ce pour des **raisons budgétaires**. Pour les ménages qui déclarent consommer deux repas par jour, plusieurs **personnes retraitées** évoquent un faible appétit, phénomène lié à leur âge, leur permettant alors de **réaliser deux repas par jour avec potentiellement des quantités adaptées à un seul repas complet.**

> *En cuisinant ce qu'on nous donne, a 2 on s'en sort. Avec des enfants ça peut être plus compliqué – une femme en couple sans enfants, retraitée, vivant au Château-d'Oléron*

- Parmi les ménages déclarant vivre avec des enfants, une majorité admet avoir l'habitude de **restreindre les portions des adultes afin de privilégier celles des enfants**, leur permettant notamment de consommer des protéines ou d'autres denrées peu distribuées par les associations et aux prix trop onéreux en commerce.

> *Je mange comme mes filles mais quand il n'y en a pas assez je leur donne d'abord à manger. Du coup je ne peux pas manger plus d'1 repas par jour si je veux qu'elles mangent suffisamment – une femme seule avec 4 enfants, sans emploi, vivant à Saint-Pierre-d'Oléron*

Ces deux pratiques évoquées par les personnes rencontrées mettent en évidence des **situations d'insécurité alimentaire croissantes des personnes les plus vulnérables au regard de la disponibilité de la nourriture** dans le foyer, pouvant également avoir des effets sur la santé de celles-ci.

- Enfin, certaines personnes admettent avoir dû **renoncer à leurs convictions pour faire face à une situation d'insuffisance alimentaire** ponctuelle, et s'alimenter à partir des denrées distribuées par les associations.

> *J'ai longtemps été végétarienne, mais aujourd'hui je dois manger ce qu'on me donne, donc des conserves avec de la viande ou du poisson, ou des œufs, je n'ai pas le choix - Une femme seule, sans emploi, vivant à Saint-Pierre-d'Oléron*

Qu'elles soient politiques, écologiques ou religieuses, le **renoncement aux convictions pour s'alimenter** dénote d'absence d'alternative pour les personnes, et donc de situations de précarité alimentaire préoccupantes, questionnant alors leur **rapport à leur alimentation**, en tant **que personne dépendante aux associations de solidarité alimentaire**.

3. LES EFFETS D'UNE DÉPENDANCE AUX SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES SUR LES PRATIQUES ET HABITUDES DE CONSOMMATION

Une appréciation variable de la qualité des aides apportées

Si les personnes s'estiment **très reconnaissantes de l'aide** qui leur est apportée par les associations du territoire, et notamment de **l'accueil qui leur est réservé par les bénévoles**, elles restent toutefois conscientes des limites de celle-ci, notamment en termes de qualité.

La qualité des denrées distribuées **dépend des modes d'approvisionnement** des associations, et est alors variable selon les produits :

- De manière générale, les personnes sont **assez satisfaites des produits secs distribués**, tels que l'huile, les pâtes, généralement **proposés en date longue**.

- Les avis sont plus mitigés concernant les **produits frais**. Les témoignages évoquent des distributions de **fruits et légumes souvent abîmés et impropres à la consommation, ainsi que des produits aux dates limites de consommation (DLC) dépassées**, tels que des produits laitiers, des plats préparés, voire des œufs ou de la viande.

> *Les produits ne sont pas tout le temps de bonne qualité : aujourd'hui on nous a distribué des chips qui datent de 2024, les boissons elles sont dépassées de 2 mois… quand ils nous donnent de la viande il faudrait la manger presque le jour même, les dates sont très courtes – une femme seule avec 3 enfants, sans emploi, vivant à Saint-Pierre-d'Oléron*

- En parallèle, plusieurs ménages évoquent la distribution de denrées de qualité variable, cette fois-ci en **termes nutritionnels.** En effet, à titre d'exemple, l'association O.C.E.A.N. bénéficie de dons d'enseignes alimentaires par le biais de partenariats noués avec les plateformes de redistribution des invendus alimentaires Phoenix et Comerso. Dans ce cadre, les plateformes approvisionnent l'association a raison d'une dizaine de palette par mois de **boissons ou denrées alimentaires sèches – biscuits, gâteaux etc.** –, qui peuvent se révéler très sucrées et poser des questions en termes d'adéquation des denrées distribués aux enjeux de santé des personnes recourantes.

> *Le contenu des colis pose vraiment question, il y a beaucoup de sodas, gâteaux et chocolats. Il y a peu de temps j'ai eu une personne qui a sollicité un colis d'urgence, dedans il y avait des donuts, des chocolats, … on comprend qu'il faut faire plaisir, mais donner ça à manger comme colis d'urgence c'est un vrai problème, derrière ça rend les gens dépendants et malades, et il faut reprendre les questions de santé et nutrition en parallèle, ce n'est pas cohérent – un.e assistant.e social.e du département*

La question de l'appréciation de la qualité des denrées distribuées par les associations de solidarité alimentaire du territoire permet alors d'aborder le sujet **de l'accès à une alimentation digne** pour les personnes recourantes à une distribution alimentaire, et leur **possibilité de choisir leur alimentation.**

Avoir accès à une alimentation choisie, favorable à la santé et durable lorsque l'on dépend d'une association

Dépendantes des associations de solidarité alimentaire, les personnes rencontrées questionnent la **qualité de leur alimentation, en termes d'équilibre alimentaire**. En effet, une majorité estime **ne pas avoir accès à une alimentation équilibrée**, dans la mesure où elles dépendent des produits distribués – souvent trop sucrés, avec trop de féculents et pas assez de légumes.

> *Mon alimentation n'est pas équilibrée, c'est trop cher aujourd'hui de bien manger. J'essaye de consommer un peu de légumes mais même ça ce n'est pas toujours facile – une femme seule avec 2 enfants, sans emploi, vivant au Château-d'Oléron*

L'accès à des produits qui correspondent à des critères de durabilité se pose également pour les ménages les plus vulnérables. Ceux-ci estiment **ne pas être en mesure**, car trop contraints sur les plans financiers et dépendants de l'aide alimentaire, **d'accéder à une alimentation dite « durable », réservée aujourd'hui à une catégorie de population plus aisée.**

> *"Alimentation durable"…, mon époux lève les yeux au ciel. Même si on veut faire un effort, nous on n'est pas en mesure ou en capacité de pouvoir dire aux gens comment faire, car on subit. On est là, on prend ce qu'on nous donne. Si un jour les choses évoluent pour nous, peut-être, j'aimerai bien manger des aliments sans pesticides, mais je n'y ai pas accès dans le commerce, c'est banni tellement c'est cher ! – une femme en couple sans enfants, retraitée, vivant au Château-d'Oléron*

Ces témoignages permettent enfin d'évoquer les **dynamiques de domination induites par la précarité financière et alimentaire** : dépendre d'une distribution alimentaire pour s'approvisionner en nourriture se révèle particulièrement contraignant en termes de choix de son alimentation. La majorité des personnes rencontrées déclarent en effet **subir leur alimentation, et ne pas se sentir en capacité de décider des aliments** qu'elles vont consommer ou non. Les personnes restent par ailleurs **conscientes des modèles d'approvisionnement des associations et de l'origine des produits** qui leurs sont distribués, dernière étape avant la destruction car non consommables.

> *De toute façon on n'a pas trop le choix que de prendre les produits, je prends ce qu'on me donne et je me contente de ce qu'il y a, je fais avec pour tenir… Les fruits et légumes, on sait très bien que s'ils sont là c'est qu'ils ne peuvent pas aller ailleurs – une femme seule, retraitée, vivant au Château-d'Oléron*

Ces témoignages **interrogent la mise en place effective du droit à l'alimentation** pour les personnes qui dépendent des associations de solidarité alimentaire sur le territoire. Si des associations existent et permettent aux ménages les plus vulnérables de bénéficier de distributions de denrées alimentaires, celles-ci **ne garantissent pas un accès quantitatif et qualitatif à une alimentation adéquate, suffisante et digne** pour les personnes qui en bénéficient – allant alors contre la définition proposée par le rapporteur spécial des Nations Unies, institution à laquelle appartient pourtant la France[28].

De manière générale, des besoins d'accompagnement sociaux qui restent peu couverts

Malgré les aides apportées aux personnes les plus vulnérables par les associations de solidarité des **situations de précarité perdurent sur l'Île, notamment sur les volets financiers et de l'accès aux droits** – impactant directement l'accès à l'alimentation des personnes. Le sujet de la **cantine scolaire** reste prégnant pour les ménages les plus vulnérables, qui, en l'absence d'une tarification sociale généralisée à l'échelle de l'Île, déclarent pour certains **rencontrer des difficultés à payer les factures associées en fin de mois** – tout en reconnaissant que l'accès à la cantine scolaire permet à leurs enfants d'avoir accès à au moins un repas équilibré et suffisant dans la journée. Même pour les ménages qui pourraient bénéficier de la tarification sociale à 1 euro, le fait que **ce service repose sur la présentation de justificatifs de revenus de la CAF peut représenter une barrière**, en cas de rupture de droits.

> *C'est un peu compliqué en ce moment car je n'ai pas de justification CAF, je vais devoir payer 3 euros, mais en temps normal c'est 1 euro le repas – une femme seule avec 2 enfants, sans emploi, vivant au Château-d'Oléron*

Des **demandes de fonds social peuvent être réalisées par les familles**, sur incitation de l'établissement scolaire ou de l'assistant.e social.e du département après signalement de l'infirmière scolaire, pour accompagner au règlement d'arriérés de cantine notamment. Toutefois, ce dispositif **ne semble être que peu sollicité** par les familles sur l'Île d'Oléron, malgré des besoins pourtant existants. Pour cause notamment, la **honte associée au fait de solliciter**

[28] « Pour le Rapporteur spécial, le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne ».
Haut-Commissariat des Nations Unies pour le Droit de l'homme : À propos du droit à l'alimentation et des droits de l'homme | OHCHR

une aide, et d'être identifiée comme famille en situation de précarité – et *a fortiori* la peur de se voir retirer la garde de ses enfants, d'après les infirmières scolaires rencontrées.

> *On peut avoir des familles avec des arriérés de cantine, mais elles vont être gênées de faire une demande de fonds social, il y a un blocage et une honte à demander de l'aide. Au global, sur le sud de l'île, on a que 10 familles qui ont rempli les documents pour faire une demande d'aide pour payer la cantine, alors que beaucoup plus auraient besoin, mais elles ne le font pas malgré les relances des établissements – une infirmière scolaire du territoire*

En parallèle, **solliciter un accompagnement social sur l'Île d'Oléron peut sembler parfois contraignant pour les habitant.es**, notamment en raison de l'absence de travailleur.ses sociaux exerçant dans la majorité des CCAS. Comme évoqué précédemment, les demandes d'accompagnement social sont adressées à l'échelle du département et prises en charge par les quatre assistant.es sociales opérant sur le territoire. Celles-ci proposent aux personnes un suivi sur des sujets administratifs et locatifs notamment, mais **ne peuvent prendre en charge l'ensemble des demandes qui émanent des communes** – pour cause de sous-effectif notamment. De la même manière, comme évoqué plus haut, tous les **CCAS de l'Île ne s'engagent pas financièrement dans l'accompagnement des ménages** les plus vulnérables – et pour ceux qui proposent des aides financières, celles-ci restent généralement **trop faibles pour couvrir l'ensemble des demandes**.

Un constat similaire se pose pour les associations de solidarité du territoire. Si elles apportent aux personnes en situation de vulnérabilité des **solutions de court terme pour leur approvisionnement en nourriture**, elles **ne peuvent à elles seules apporter des solutions durables** aux personnes qui les **sollicitent pour sortir de la précarité dans laquelle elles sont installées**. En effet, les personnes confrontées à des situations de précarité souhaiteraient d'abord voir leurs ressources financières évoluer.

> *Juste 100 euros de plus par mois ça me suffirait pour manger à ma faim et ce qui me plait ! – une femme seule, retraitée, vivant à Dolus-d'Oléron*

Bien que les associations du territoire observent des effets limités de leurs actions sur la situation des personnes recourantes, ces dernières **valorisent tout de même les associations pour l'accompagnement qu'elles leur proposent en termes de soutien social**. L'accueil réalisé par les bénévoles est effectivement particulièrement apprécié par les personnes rencontrées, qui évoquent un **accompagnement humain, empli de gentillesse et d'écoute** dès qu'elles franchissent le pas de l'association. Les personnes recourantes peuvent en effet fréquenter les associations pendant plusieurs années, des **liens se tissent alors naturellement entre les bénévoles et les personnes**. Par ailleurs, les bénévoles sont **particulièrement attentif.ves au premier accueil** des personnes recourantes, notamment lorsque ces dernières n'osent pas franchir le pas pour solliciter une aide lors de leur(s) première(s) venue(s), ce qui crée des relations fortes entre les aidant.es et les aidé.es.

> *Ce n'est pas évident de demander de l'aide, j'ai travaillé toute ma vie ! J'ai eu les larmes aux yeux la première fois que je suis venue, mais quand on a plus le choix on y va, il y a des fins de mois très compliquées. Et les bénévoles m'ont rassuré. C'est important le lien social, il y a le « bonjour, comment vas-tu ? », ça m'aide beaucoup – une femme seule, retraitée, vivant au Château-d'Oléron*

> *Si demain je n'ai plus besoin de l'aide alimentaire, ça me manquerait car il y a vraiment de l'humanité aux Restos et chez O.C.E.A.N. Quand on a 70 ans et qu'on est malade on est un peu isolé, ils sont disponibles. On n'est pas que des numéros qui viennent chercher à manger – une femme seule, retraitée, vivant à Dolus-d'Oléron*

L'antenne du Secours Catholique quant à elle déclare proposer d'abord un **accompagnement moral** pour aider les personnes les plus vulnérables à sortir de l'isolement, à travers des appels téléphoniques et visites régulières, en parallèle de l'aide financière accordée ponctuellement.

> *J'ai contacté le Secours Catholique quand je me suis retrouvée sans revenus, après avoir fait ma demande de RSA qui a mis du temps à arriver. Ils m'ont donné des tickets alimentaires. Aujourd'hui on est encore en contact, ça m'a fait bcp de bien, la personne qui m'accompagnait m'a vraiment aidé humainement pendant une période où je me sentais très isolée. Une femme seule, sans emploi, vivant à Saint-Pierre-d'Oléron*

La **précarité alimentaire** reste finalement, malgré les dispositifs existants, un **sujet préoccupant pour les habitant.es les plus vulnérables** de l'Île d'Oléron. De la même manière, les personnes sont confrontées à de **nombreux besoins, non couverts par les dispositifs existants**, notamment en termes de soutien financier et d'accès aux droits. Pour lutter contre ces précarités et déployer des actions efficaces sur le territoire, il semble nécessaire de **comprendre les complémentarités à l'œuvre et les réflexions en cours à l'échelle de la Communauté de communes**.

VI. STRUCTURER LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE : LES ENJEUX D'UNE COORDINATION INTERACTEURS

- Quelles sont les **dynamiques de coopération** observées sur le territoire ?

- Quelles **instances de coordination** existent ?

- Quels sujets devraient davantage être pensés dans une **dynamique collective** ?

1. DES DYNAMIQUES TERRITORIALES PEU DÉVELOPPÉES ET COORDONNÉES

Des dynamiques de solidarité associatives coexistantes mais peu complémentaires

Si une partie des publics concernés par des situations de précarité alimentaire sur le territoire témoigne multiplier les recours auprès des associations de solidarité locales pour s'approvisionner en nourriture, ces différents dispositifs n'ont pas été pensés de manière complémentaire pour répondre aux besoins des personnes, mais plutôt pour **couvrir des besoins similaires, proposant généralement des produits équivalents.** Les principales différences entre les trois associations qui proposent des distributions alimentaires sur le territoire – les Restos du Cœur, O.C.E.A.N. et le Secours Populaire – reposent alors sur la fréquence d'accueil et le tarif appliqué aux paniers.

Dès lors, **peu de liens existent entre ces trois acteurs associatifs**, pourtant moteurs des solidarités alimentaires sur le territoire. Les associations expliquent **ne pas chercher à approfondir** les relations entre elles, **puisqu'historiquement elles travaillent en silo**, et qu'il ne leur semble pas pertinent de participer à la mise en œuvre de projets collectifs pour garantir une meilleure couverture des besoins alimentaires sur le territoire. Si des **prémices de coopération émergent quand il s'agit d'orienter les personnes** vers l'une des deux autres associations du territoire, l'on comprend en filigrane que les **philosophies de chaque association, et les habitudes de travail pouvant être contradictoires, freinent les responsables** à engager des rapprochements en vue de l'émergence d'initiatives communes. En cause notamment, les principes d'accueil propres à chaque association.

> *Chacun a ses occupations, tant mieux qu'il y ait plusieurs associations, la finalité est la même ! Mais on ne travaille pas pareil, les autres ont plus de moyens, plus de bénévoles, on n'a pas les mêmes subventions ni les mêmes modes de fonctionnement sur les inscriptions et le calcul du reste à vivre… ils ont leur point de vue et on a le nôtre – un.e responsable de l'association O.C.E.A.N.*

Des actions locales non coordonnées

Concernant l'action sociale territoriale, il n'existe **pas de stratégie réfléchie à l'échelle de l'île** : chaque commune organise comme elle le souhaite ses services sociaux de proximité, résultant en des **pratiques hétérogènes selon les territoires** – cf. figure 9, des communes qui votent chaque année des budgets dédiés à la mise en place d'aides financières pour leurs habitant.es, contre une qui ne dispose pas de CCAS, limitant les effets des actions sociales de proximité pour ses habitant.es les plus vulnérables. Les responsables des CCAS déplorent le **manque d'espaces d'échange entre les structures** de l'Île pour partager leurs retours d'expériences, et faire émerger des coopérations intercommunales sur différents sujets, et notamment l'accès à l'alimentation.

Dans certaines communes toutefois, **CCAS et associations peuvent tisser des relations plus étoffées**. A titre d'exemple, les responsables du Secours Populaire affirment être très en lien avec le CCAS de Saint-Georges-d'Oléron, les équipes de ce dernier souhaitant même **organiser un circuit de référencement des personnes qui solliciteraient le CCAS vers l'association**, hors parcours d'inscription classique en janvier de chaque année. De la même manière, les Restos du Cœur affirment entretenir des relations solides avec les CCAS de Dolus-d'Oléron et de Saint-Pierre-d'Oléron. Les associations évoquent toutefois ne pas être en lien avec les autres CCAS du territoire, ce qui confirme le fait que **les relations entre les services sociaux des communes et les associations sont largement dépendants des proximités territoriales**, et ne peuvent être généralisées à l'échelle de l'Île.

Enfin, pour renforcer leurs actions de réorientation des publics vers des services adaptés à leurs besoins, les associations déclarent avoir **consolidé des liens avec des acteurs divers pour prendre en charge les problématiques** auxquelles les personnes pourraient être confrontées. L'association O.C.E.A.N. travaille par exemple avec des acteurs de l'insertion et de la santé du territoire, tels que les Missions Locales, le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), ou encore le réseau des violences intra-familiales local. Toutefois, ces orientations sont mises en place **uniquement à l'échelle de l'association O.C.E.A.N.** pour répondre à des besoins précis, et **ne sont pas réfléchies de façon territoriale pour aller vers une meilleure orientation de tous les publics recourants à l'aide alimentaire** sur l'Île d'Oléron.

Des faibles liens entre les acteurs du système alimentaire territorial

Le sujet de l'accès à l'alimentation sur l'Île d'Oléron ne se limite pas aux associations de solidarité alimentaire, puisque d'autres acteurs peuvent être impliqués dans la lutte contre la précarité alimentaire. Toutefois, **peu de relations semblent s'être développées entre les acteurs du système alimentaire territorial** – agriculteur.ices, enseignes de transformation et de revente, associations de solidarité alimentaire etc. – qui permettraient aux associations de diversifier leurs sources d'approvisionnement et de faire évoluer l'aide apportée aux publics recourants.

Les Restos du Cœur estiment par exemple **être très peu identifiés comme potentiel destinataire de dons alimentaires par les acteurs de la vente alimentaire**, comme les restaurateurs saisonniers ou les superettes de camping. Ces différents acteurs pourraient être des pistes d'approvisionnement pour les Restos du Cœur en local, afin d'écouler les potentiels stocks périssables à la fin des saisons touristiques. L'enjeu serait alors de mieux se faire connaître et de communiquer de manière régulière les besoins des associations et les denrées disponibles des sources, afin d'augmenter la part des ramasses locales dans l'approvisionnement du centre.

Les **agriculteur.ices quant à elleux déplorent des relations peu développées avec les associations** de solidarité du territoire, et pour cause, le **turn-over** des responsables au sein des associations et le **manque de communication entre ces deux sphères**. Si les Restos du Cœur ont développé des circuits d'approvisionnement auprès de certain.es producteur.ices de l'Île, cette pratique n'a pas été reprise par les autres associations du territoire, et les faibles relations qui existent se limitent pour la majorité aujourd'hui à des dons, irréguliers, de surplus de production.

> *On avait aussi proposé aux associations de venir faire du glanage derrière les champs pour récupérer des légumes, mais c'était compliqué à mettre en place parce que les bénévoles et les bénéficiaires n'ont pas forcément envie de ramasser – un.e agriculteur.ice du territoire*

2. COORDONNER LOCALEMENT LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Les leviers existants et les idées innovantes sur le territoire

Malgré des fonctionnements en silo, les différents acteurs des systèmes alimentaires sur l'Île d'Oléron sont **investis et volontaires pour faire évoluer la lutte contre la précarité alimentaire**. En premier lieu, les associations évoquent le fait **d'identifier collectivement les personnes non-recourantes** aux dispositifs de solidarité alimentaire afin de les accompagner vers les services existants adaptés à leurs besoins.

> *Je n'ai pas l'impression qu'on est en sous-effectif sur l'île. La question ce serait plus d'identifier les personnes qui ne viennent pas et régler le problème de mobilité pour les atteindre – un.e responsable des Restos du Cœur de Dolus-d'Oléron*

Pour ce faire, plusieurs pistes sont évoquées par les structures :

- Travailler pour **faire évoluer la mobilité sur l'Île**, et lutter contre la précarité mobilité qui touche les personnes les plus isolées et vulnérables sur l'Île. Les Restos du Cœur souhaiteraient par exemple réfléchir un **plan de circulation à l'échelle de l'Île pour l'accessibilité des personnes recourantes à l'association**, *via* la mise à disposition par la Communauté de communes d'une fourgonnette afin d'aller chercher chez elles les personnes éloignées du centre de distribution. Ce projet de mobilité permettrait notamment de palier les limites du dispositif Transport à la demande.

- Développer de **nouveaux dispositifs d'accessibilité à des denrées alimentaires** pour les publics les plus vulnérables : les Restos du Cœur évoquent la possibilité de **déployer une nouvelle antenne** dans le nord de l'Île, ou de réfléchir à **l'organisation de distributions itinérantes.**

- Renforcer la communication sur **l'existence et les conditions d'accès aux dispositifs** – notamment pour inciter les personnes à solliciter une aide, et lutter contre le non-recours associé à la peur d'être identifiée comme une personne en situation de vulnérabilité.

> *Les gens craignent de venir, ils imaginent qu'on va les juger. Ce qu'il faut c'est nous faire connaître, faire de la pub pour que les gens réalisent qu'on est là pour les aider ! – un.e responsable du Secours Populaire à Saint-Georges-d'Oléron*

- Proposer une aide pour **prendre en charge de nouveaux publics** qui ne sollicitent pas encore l'aide alimentaire, car les dispositifs existants ne sont pas nécessairement adaptés, comme le **public jeunes de niveau lycée**. Ces derniers semblent particulièrement vulnérables sur le territoire, et notamment les étudiant.es du lycée CEPMO, dont une partie est logé.e chez l'habitant.e, et laissé.es sans solution en termes d'accès à l'alimentation.

En second lieu, des réflexions émanent quant à la **qualité des denrées alimentaires accessibles** pour les publics les plus vulnérables :

- Les agriculteur.ices souhaiteraient développer leurs liens avec les associations de solidarité du territoire, et pourraient être mobilisé.es par exemple pour proposer aux personnes recourantes des **ateliers de transformation de denrées** dans leurs ateliers ou dans les cuisines des centres de vacances vacants hors période estivale ;

- Les infirmières scolaires du territoire quant à elles proposent des **ateliers de sensibilisation au petit déjeuner** sur demande des enseignant.es du 1er degré, afin de promouvoir des comportements favorables à la santé, informer les élèves sur l'équilibre nutritionnel ou encore faire découvrir de nouveaux goûts et cultures alimentaires aux élèves. Toutefois, ces ateliers ne sont organisés que sur subventions et ne peuvent être reconduits sans engagement financier des communes.

En définitive, la mise en place de ces différentes initiatives reste **soumise à un soutien financier et moral**. Si les associations bénéficient en principe de subventions, **une plus grande participation des institutions du territoire auprès de l'ensemble des acteurs du système alimentaire oléronais permettrait de renforcer les actions déployées par les acteurs pour lutter contre la précarité alimentaire.**

Les échelles et instances pertinentes

Pour les différents acteurs rencontrés, il semble nécessaire qu'une **coordination efficace voit le jour à l'échelle du territoire de l'île d'Oléron, notamment pour assurer une compréhension de tous et toutes** – associations, professionnel.les de l'action sociale, élu.es communaux et intercommunaux – **des difficultés rencontrées par les personnes les plus vulnérables et des situations de précarité alimentaire qui existent, mais également des dispositifs existants pour répondre aux besoins.**
Si des rencontres interacteurs ont été initiées par la Communauté de communes, celles-ci n'ont pas encore permis d'aboutir à la mise en place de projets structurants pour favoriser l'accessibilité de tous et toutes à une alimentation digne et de qualité sur l'Île. Toutefois, elles paraissent pertinentes d'après les acteurs qui y ont participé afin de mieux connaitre l'ensemble des dispositifs de l'île et d'identifier les lieux ressources pour réorienter si nécessaire les publics accueillis. Il parait alors nécessaire **d'instaurer des cadres d'échange réguliers pour avancer sur des pistes de travail collaboratives et renforcer la complémentarité entre les acteurs**.

VII. PRECONISATIONS POUR FAIRE ÉVOLUER LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE D'OLÉRON

Ces préconisations, élaborées par l'Ansa à partir des enseignements du diagnostic, sont soumises au comité technique de suivi et au comité de pilotage constitués pour l'étude. Il s'agit d'une base pour l'élaboration d'un plan d'action à moyen et long terme. Ces propositions devront être mises en discussion et priorisées en tenant compte de la motivation et des priorités des différents acteurs, ainsi que de leurs capacités de mobilisation.

Axe 1 : Améliorer l'accessibilité alimentaire sur le territoire via une coordination des acteurs

La démarche de diagnostic a révélé que les différents acteurs du système alimentaire menaient peu d'actions coordonnées, à l'échelle intercommunale, pour favoriser l'accès de toutes et tous et en particulier des publics les plus vulnérables, à l'alimentation. Les premières pistes d'action consistent donc à **créer des espaces d'échanges et de travail inter-acteurs** à l'échelle de l'île.

1. **Structurer une instance intercommunale de coordination des acteurs sociaux et des solidarités alimentaires, afin d'échanger sur les enjeux et la mise en œuvre de réponses efficientes et coordonnées de lutte contre la précarité alimentaire**

 - **Mettre en place une coordination intercommunale « Accessibilité alimentaire »** pour favoriser l'interconnaissance et l'échange entre les acteurs de l'aide alimentaire, des solidarités, du social, etc. ; assurer un suivi annuel des principaux indicateurs en matière de précarité alimentaire ; échanger sur les différentes sources de financement et les politiques d'Etat ; suivre l'évolution des actions et projets mis en œuvre.

 - **Diffuser les informations existantes sur l'offre alimentaire solidaire du territoire** en s'appuyant sur les données et informations existantes (guide des points de vente produits par MOPS, fiches d'informations sur les associations d'aide alimentaire produites par certains CCAS) qui référencent l'offre et les conditions pour y être éligible. Veiller à l'actualisation de ces données.

 - **Animer des sous-groupes de travail sur des objets circonscrits, pour favoriser l'interconnaissance entre acteurs, l'orientation et le soutien aux personnes en situation de précarité.** Un groupe de travail pourrait être dédié aux critères d'accès et d'orientation et viser la production d'outils de travail communs (fiche navette, annuaire, etc.) ; un autre groupe pourrait travailler sur les approvisionnements avec l'enjeu d'améliorer la qualité des denrées et de mutualiser ce qui peut l'être à l'échelle du territoire.

Axe 2 : Augmenter les quantités et améliorer la qualité des denrées proposées aux personnes par les associations d'aide alimentaires

2. Diversifier les sources d'approvisionnements en circuits-courts

► **Développer les partenariats entre producteur.rices et acteurs de l'aide alimentaire.** Ces partenariats peuvent concerner tout aussi bien les dons que les achats auprès des producteurs. Il peut s'agir de faire appel à des intermédiaires types Proxidon (solution de la BA), ou de favoriser l'achat en direct auprès de producteurs, sur base d'un contrat clair entre l'association et le producteur, défini en début d'année.

► **Elargir le nombre de magasins et entreprises partenaires des associations d'aide alimentaire afin d'élargir la gamme de denrées disponibles.** La part des denrées collectées directement auprès des GMS ou d'entreprises du territoire par les associations d'aide alimentaire est relativement faible au regard du nombre d'entreprises, de producteur.rices en vente direct, de petits magasins, qui transforment et vendent des productions de l'île. Un travail sur le référencement et la mise en lien avec ces acteurs économiques permettraient de diversifier les produits proposés par les associations.

3. Partager les besoins et mutualiser les compétences en matière d'approvisionnement et d'achats alimentaires

► **Créer un espace d'échange et de travail en commun entre acteurs de l'aide alimentaire.** Ce travail pourrait être engagé dans le cadre du collectif « Accessibilité alimentaire » constitué à l'échelle de l'île (cf. proposition 1) pour identifier des pistes de développement et de mutualisation en matière d'approvisionnement et d'achats.

Axe 3 : Améliorer l'accès à l'alimentation des publics les plus à risques, notamment les jeunes et les personnes âgées isolées

4. Soutenir les services dans les petites communes pour renforcer « l'aller-vers ».

► **Renforcer les services de transport à domicile ou de covoiturage**, les aides à domicile, les solidarités de voisinage.
► **Développer les dispositifs d'aide alimentaire mobile,** pour couvrir notamment les zones du littoral où les personnes sont particulièrement isolées.

5. Mettre en place des mesures spécifiquement à destination des jeunes du territoire

► **Favoriser les rencontres entre les acteurs de l'aide alimentaire, la Mission Locale/le BIJ et les jeunes.** Pour recueillir les besoins et les souhaits des jeunes, et communiquer sur les dispositifs existants – notamment financiers.

6. Poursuivre et renforcer la distribution d'aides financières au local, car ces aides financières directes favorisent l'autonomie et le choix des personnes en matière d'alimentation.

Axe 4 : Développer une offre alimentaire solidaire et durable, complémentaire des dispositifs existants pour garantir à tou.tes un accès digne à l'alimentation

L'Île d'Oléron, compte tenu de la diversité de sa production locale, présente un fort potentiel pour le développement d'une offre alimentaire de qualité, durable, en circuits-courts, pour les habitant.es de son territoire et notamment pour les personnes en situation de précarité.

7. **Accompagner les acteurs des solidarités alimentaires dans leur mise en lien avec les acteurs de la production et de la logistique.**

► **Soutenir un ou deux acteurs des solidarités alimentaires sur le plan technique et financier dans le développement d'une offre alimentaire locale et solidaire.** Il s'agit d'accompagner ces acteurs qui le souhaiteraient à identifier les sources d'approvisionnements, les contraintes logistiques, et de les soutenir dans l'identification et la mobilisation des leviers de financements existants notamment auprès de la MSA, de la DDETS ou encore de la CAF.

8. **Favoriser le rapprochement entre producteur.rices engagé.es en vente directe et publics en situation de précarité.**

► **Développer les liens directs entre professionnel.les de l'action sociale, publics accompagnés et producteur.rices.** Il peut s'agir de développer l'information mais aussi l'accompagnement physique des publics en situation de précarité vers cette offre alimentaire, ou encore d'organiser actions type glanage.

9. **Développer des solutions alternatives à l'aide alimentaire**

► **Il pourrait par exemple s'agir de développer un dispositif d'épicerie sociale et solidaire,** pour proposer une alimentation saine à prix réduits. Dans le cas d'Oléron, un volet itinérant serait particulièrement pertinent afin de favoriser l'accès des personnes isolées. Ces dispositifs peuvent par ailleurs représenter des supports intéressants pour favoriser l'information sur les droits.

Axe 5 : Développer des actions autour du lien social, de l'accompagnement et de l'éducation au « mieux manger pour tous »

10. **Renforcer les liens entre les associations d'aide alimentaire et les acteurs de l'action sociale** pour renforcer les permanences (accès aux droits, gestion du budget, ateliers parentalité) dans le cadre des distributions, sur la base des souhaits des personnes bénéficiaires.

11. **Mettre en place des interventions autour de la nutrition ou de l'éducation au « bien manger »** telles que des ateliers cuisine, des repas partagés, etc. Cela peut s'organiser dans et hors les lieux d'aide alimentaire, comme dans les CCAS, dans les établissements scolaires, au BIJ à la Mission Locale, ou encore à la Maison France Service.

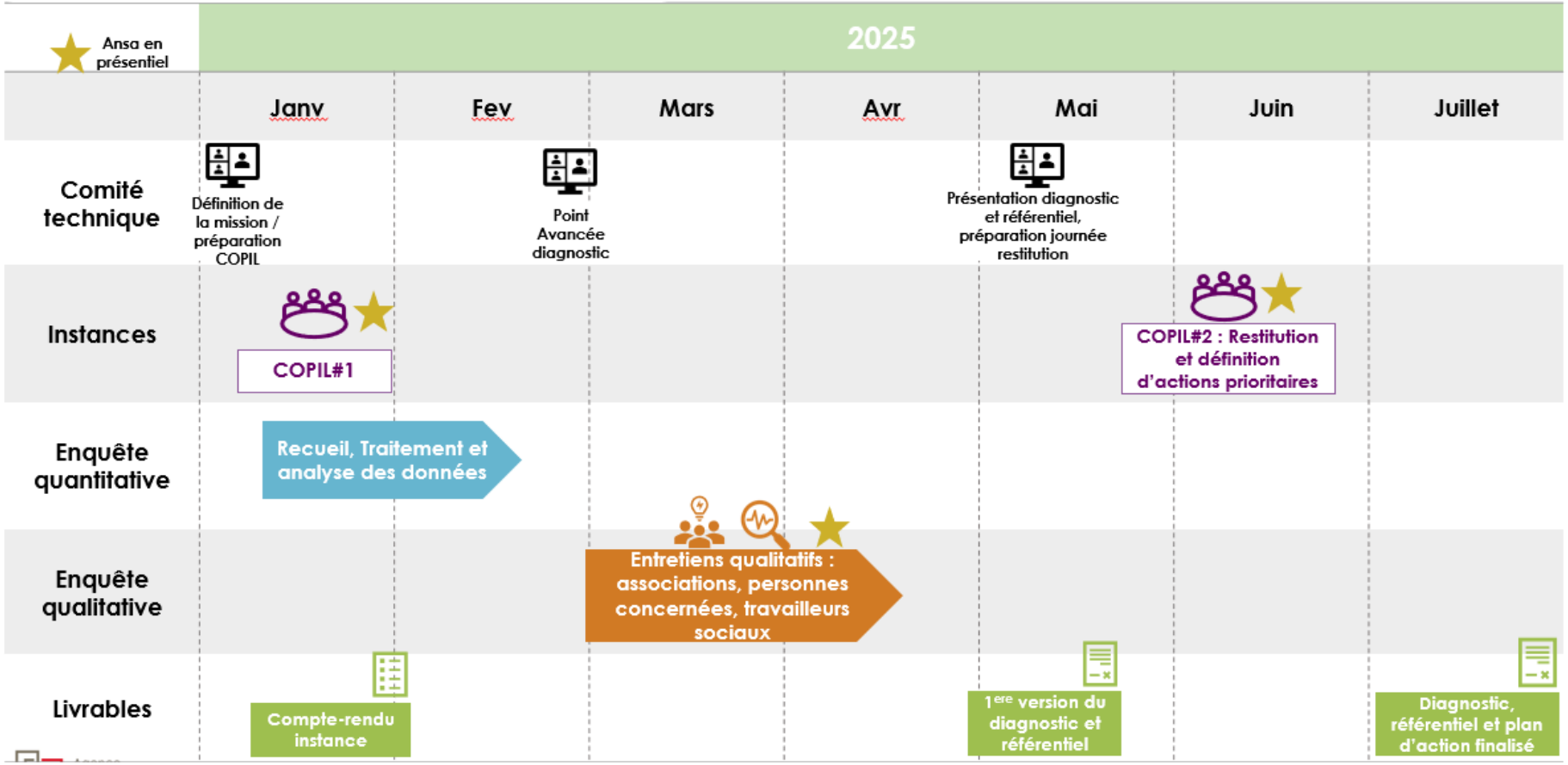
VIII. ANNEXES

1. LISTE DES STRUCTURES ET PERSONNES RENCONTREES

Echelle / type d'acteur	Structure	Personnes rencontrées	Modalité d'entretien
Département	DDETS 17	**Guenaëlle THIRIOT**, Chargée de mission prévention et lutte contre la pauvreté	Entretien téléphonique
	Conseil Départemental	**Emilie COPIN,** Conseillère Technique Action Sociale Direction de l'Action Sociale du Logement et de l'Insertion	Entretien téléphonique
	Conseil Départemental	**Raphaëlle DELABARRE** Déléguée territoriale adjointe action sociale – RSA (DT RASMO), **Carole-Anne ETIENNE,** Assistante sociale Accueil et accompagnement - Nord de l'île, **Léa CHARRIER,** Aides budgétaires / Logement, **Anne-Laure DAL POZ,** Coordinatrice service Autonomie, **Véronique SAMZUN,** secrétaire et chargée d'accueil physique et de l'antenne, **Coralie MALYSSE,** Assistante sociale Accueil et accompagnement Sud de l'île, **Sylvain DUBOIS,** Référent d'insertion professionnelle	Groupe de discussion en distanciel
	Banque Alimentaire	**Jean-Pierre PERROT,** Vice-président de la Banque alimentaire de Charente-Maritime	Entretien téléphonique
	MSA	**Sophie ALCARAS**, Responsable Prévention Santé, Référente Plan mal-être agricole	Entretien téléphonique
Île d'Oléron	Communauté de communes, Service mobilité et aménagement	**Corentin JACQUET**, Chargé de mission déplacements	Entretien téléphonique
	Mission locale	**Lydie SIMON,** Chargée de projet	Groupe de discussion en présentiel
	Bureau Information Jeunesse	**Elodie BARBAY,** Coordination jeunesse et responsable BIJ	Groupe de discussion en présentiel
	Infirmières scolaires	**Aline LECART,** intervenante secteur sud **Céline GRANELL,** intervenante secteur nord	Groupe de discussion en présentiel
Communes	CCAS de l'Île	**Line-Ange SIMONNET**, Responsable du CCAS de Saint-Denis-d'Oléron **Marie DENIZIOT**, Responsable du CCAS de Saint-Georges-d'Oléron **Sophie COUTEAU**, Responsable du CCAS de Saint-Pierre-d'Oléron **Fabienne VISONNEAU**, Responsable du CCAS de Dolus-d'Oléron **Mélina COUSSY**, Référente Monalisa au Service Social Le Grand-Village-Plage	Groupe de discussion en présentiel

	CCAS de l'Île	**Manon DE ROZARIO**, Responsable du CCAS de Saint-Trojan-les-Bains	Visite terrain
	CCAS de l'Île	**Didier BLANCKAERT**, Vice-président du CCAS de La Brée-les-Bains	Entretien téléphonique
Agriculteur.ices	Solidarité Paysans	**Pauline FERREIRA**, Animatrice Antenne Charente Maritime	Entretien téléphonique
	Groupe d'Échanges et de Développement Agricole et Rural de l'île d'Oléron (GEDAR)	**Jean-Martial MOREL**, membre du CA, agriculteur exploitant retraité	Groupe de discussion en présentiel
	Marennes Oléron Produits Saveurs (MOPS)	**Cécile NADREAU**, présidente du MOPS, exploitante maraîchage, céréales et viticulture à Saint-Georges-d'Oléron **Rozenn QUIQUE**, trésorière MOPS, maraîchère à Dolus-d'Oléron **Mathieu FESSEAU**, adhérent MOPS, élu Confédération paysanne, élevage poules-pondeuses au Château-d'Oléron	
Associations	Restos du cœur	**Philippe SUCHETET**, Responsable du centre	Visite terrain
	Association O.C.E.A.N.	**Guillaume COURSEAUD**, Directeur de l'association **Lucie MORA**, responsable de la distribution **Martine COISSAC**, présidente de l'association	Visite terrain
	Secours Populaire	**Marie-Christine DEMARCY**, Présidente, **Claudine VASSEUR**, Trésorière adjointe et secrétaire de l'association **Marlène DELHUMEAU**, Responsable de la distribution	Visite terrain
	Secours Catholique	**Emma BONNET**, animatrice de réseaux de solidarité **Jocelyne BOUQUET**, bénévole **Marie-Christine MACE**, bénévole	Visite terrain
Acteurs économiques	Intermarché	**Florian HORRU**, Directeur, **Virginie BOUANA**, Responsable des ressources humaines	Visite terrain
Personnes concernées	**10 personnes rencontrées lors des immersions terrain**, en présentiel ou par téléphone		
	3 personnes identifiées par les CCAS de l'île, par téléphone		

2. CALENDRIER DE LA MISSION



3. DONNEES DES INDICATEURS RETENUS DANS LE CADRE DU *SCORING*

Libellé	Part des familles avec 3 enf. ou plus de - de 25 ans 2021 (en	Part des pers. âgées de 75 ans ou + en 2021 (en %)	Part des familles monoparentales en 2021 (en %	Part des ménages d'une personne en 2021 (en %)	Part des immigrés dans la population en 2021 (en %)	Part des allocataires dont les ressources sont constituées à + de 50 % des prestations CAF en 2020 (en %)	Taux de chômage des 15-64 ans en 2021 (en %)	Part des salariés de 15-64 ans en emploi précaire en 2021 (en %)	Part des jeunes NEET en 2021 (en	Part des agriculteurs exploitants dans la population en 2021 (en %)	Part des ménages n'ayant pas au moins une
Le Château-d'Oléron	2,6	16,3	15,6	37,8	2	17,8	13,2	13,3	23,5	2,9	9,5
Dolus-d'Oléron	3,2	15,1	11,1	38,9	2,6	19,6	14	19,5	25,4	2,5	8,8
Saint-Denis-d'Oléron	3,7	17,4	13	32,2	2,6	30,3	16,1	24	15,7	0,4	8,4
Saint-Georges-d'Oléron	4,4	18,3	12,7	41,3	3,2	26,3	14,6	24,1	20,9	1,7	8,9
Saint-Pierre-d'Oléron	3,3	17,5	12,1	38,7	2,6	21,9	16,1	21,9	29,4	2,3	9,2
Saint-Trojan-les-Bains	1,5	17,5	23,2	51,2	2,6	37,9	19,2	12,6	21,2	0,5	13,9
Le Grand-Village-Plage	6	23,5	16,4	38,6	2,1	17,2	11,8	23,5	29,8	1,9	7,2
La Brée-les-Bains	4,2	25	8,7	38,8	2	29,1	17,6	8,8	35,5	0	12,6

Remerciements

L'Ansa remercie toutes les personnes rencontrées dans le cadre de ce travail de diagnostic, pour l'intérêt qu'elles ont manifesté pour les enjeux de lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire oléronais ainsi que pour le temps consacré à nos échanges.

Nous adressons également tous nos remerciements aux personnes concernées par la précarité alimentaire qui ont nous ont répondu, ainsi qu'aux équipes des associations O.C.E.A .N, des Restos du cœur et du Secours populaire pour leur accueil et leur disponibilité lors de nos visites.

Enfin, l'Ansa remercie tout particulièrement Eszter Simon et Isabelle Jacq, respectivement chargée de mission circuits courts et coordinatrice du Contrat local de santé à la CCIO, pour leur disponibilité et leur implication dans le suivi de cette étude et leur appui dans les différentes prises de contacts. Merci également à Lise Gransagne, chargée de mission Alimentation durable à la CCIO, qui a accompagné la phase de restitution de l'étude.

Agence nouvelle des solidarités actives

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET CONTACT

Julie ERCEAU
julie.erceau@solidarites-actives.com

Cécile ROBINAULT
cecile.robinault@solidarites-actives.com

www.solidarites-actives.com

Agence nouvelle des solidarités actives
62 bis, rue de la Mouzaïa 75019 Paris
Tél. : 06 99 86 74 17